

# Abécédaire

Le guide pratique de la HEM

25-26



hem

Septembre 25						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	GE	11	12	13
15	16	17	18	19	20	21
NE	22	23	24	25	26	27
29	30					

Octobre 25						
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre 25						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre 25						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Janvier 26						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février 26						
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars 26						
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril 26						
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai 26						
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin 26						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet 26						
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août 26						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- Semaine d'organisation
- Semaines d'interruption des cours réguliers, utilisées pour des projets, sessions, etc.
- Examens
- Examens de remédiation et de répétition
- Vacances et fériés

Chères étudiantes, chers étudiants,

Cet abécédaire pratique a été pensé pour vous : il rassemble, en format compact, les informations essentielles pour vivre sereinement votre année à la HEM, que vous soyez à Genève ou à Neuchâtel. Vous y trouverez des repères utiles sur votre parcours académique, le fonctionnement de l'institution, la vie sur les campus, ainsi que de nombreuses ressources pour vous orienter dans votre quotidien.

Pensé comme un véritable compagnon de route, ce guide complète les outils numériques de la HEM (site internet, intranet et plateformes informatiques). Il vous aidera à anticiper certaines démarches, à profiter pleinement de vos études et à alléger votre quotidien, pour que vous puissiez vous consacrer pleinement au développement de vos compétences musicales et artistiques.

Je vous souhaite une année 2025–2026 riche d'apprentissages, de découvertes et de rencontres inspirantes.

**Béatrice Zawodnik**  
Directrice



# Table des matières

● Infos académiques      ● Campus pratique      ● Vie courante

● Activités culturelles et sportives	9
Culture	
Sport	
● Aides sociales et psychologiques	10-14
Service égalité des chances	
Dispositif santé HES-SO Genève	
CEDRE - Considération, Équité, Dialogue et Respect	
Prestations sociales	
● Association des étudiant-e-s de la HEM	16
● Assurances	17
Maladie et accident	
Responsabilité civile (RC)	
● Attestations	19
● Bibliothèques	20-21
● Bourses / Aides financières	22-23
● Campus HEM	25-26
Genève	
Neuchâtel	
● Carnet de l'étudiant-e	27
● Carte d'étudiant-e et badge	27
● Changement d'adresse	28
● Congé	28
● Cours	29-30
Liste des cours	
Horaires	
Coordonnées des professeur-e-s	
● Cours de langues	30-31
Cours de français	
Tandems linguistiques	
Maison des langues	
● Coût de la vie	31
● Cursus	32
Équivalences	
Validations de compétences	
● Diplômes	33



---

● Emplois et impôts	36-39
Activités accessoires et jobs d'étudiant-e-s	
Orchestre et chœur atelier	
Impôts	
● Examens	40-41
Planning général	
Examens selon la filière et année d'étude	
Programme des examens	
Relevés de notes	
● Formulaire	42
● Frais de déplacement	42-43
● Immatriculation	43
● Informatique	44-47
Compte LoginHES (AAI)	
Compte Switch edu-ID	
Outils mis à disposition	
Récapitulatif des logins et comptes	
En cas de problème	
● Instruments	48-49
Déplacement d'instruments et accordage	
Prêt d'instruments	
Prêt par la Fondation Lalive	
Assurances pour les instruments	
● Logement	49-50
● Matériel audio et vidéo	51
● Mobilité Internationale	52-53
Procédure	
Dossier d'inscription	
Connaissances linguistiques	
Bourse de mobilité européenne	
Bourse de mobilité HES-SO	
● Objets trouvés	53
● Orientation et conseil aux études	54
● Permis de séjour et visa	54-55
● Réceptions	56-57
● Régie	58
● Règlements d'études	58

● Restaurants et cafétérias	59
● Santé	60-61
Consultations médicales	
Centres de santé	
Pharmacies	
● Service militaire et civil pour les Suisses	61
● Sonorisation et pièces mixtes	62
● Stages	62
● Studio d'enregistrement	62
● Taxe d'études	63-64
Taxe 2024-2025	
Coordonnées bancaires de la HEM	
● Transport	64-65
● Université de Genève (UNIGE)	66
● Urgences	66
● Vivre ensemble à la HEM, charte	67





# Activités culturelles & sportives

Les étudiant-e-s de la HEM ont accès aux activités culturelles et sportives de l'Université de Genève sur présentation de la carte d'étudiant-e.

## Le Point Vie de campus

Du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00

Uni Dufour, 1er étage

→ [vie-de-campus.unige.ch](http://vie-de-campus.unige.ch)

## Culture

### Genève et Neuchâtel

L'Université de Genève propose divers ateliers et activités culturelles. La plupart des cours sont gratuits ou proposés à un tarif préférentiel. Des billets sont également offerts pour différents spectacles, expositions et concerts.

→ [unige.ch/dife/culture](http://unige.ch/dife/culture)

✉ [culture@unige.ch](mailto:culture@unige.ch)

Mais aussi

→ [leprogramme.ch](http://leprogramme.ch)

→ [tempslibre.ch](http://tempslibre.ch)

→ [geneve.com](http://geneve.com)

→ [weekup.ch](http://weekup.ch)

→ [culturoscope.ch](http://culturoscope.ch)

## Sport

### Genève

Une soixantaine d'activités sportives sont proposées par l'Université de Genève, dont un certain nombre sont gratuites.

→ [vie-de-campus.unige.ch/sport-culture/sport](http://vie-de-campus.unige.ch/sport-culture/sport)

✉ [sports@unige.ch](mailto:sports@unige.ch)

### Neuchâtel

L'Université de Neuchâtel propose des cours de sport ainsi que l'accès à des salles de fitness, moyennant une cotisation annuelle de CHF 210.-.

→ [unine.ch/sun](http://unine.ch/sun)

# Aides sociales & psychologiques

## Service égalité des chances

### Genève et Neuchâtel

Dans le cadre de toutes ses activités, l'égalité des chances est une priorité pour la HEM. En tant que lieu d'écoute confidentiel et de médiation dans les situations de discrimination au sein de l'établissement, le Service de l'égalité des chances a pour objectifs prioritaires :

- De prévenir et lutter contre toute atteinte à l'intégrité de la personne ;
- De favoriser l'inclusion des membres de la communauté HEM ;
- De renforcer l'ancrage institutionnel de l'égalité des chances.

→ [hemge.ch](http://hemge.ch) (La HEM/Présentation/Egalité des chances)

→ [hesge.ch](http://hesge.ch) (A propos/Priorités institutionnelles/Egalité des chances)

Le Service de l'égalité des chances de la HEM reçoit et traite les demandes d'aménagement des étudiant-e-s ayant des besoins spécifiques.

### Procédure et formulaire de demande d'aménagement

→ [hesge.ch](http://hesge.ch) (Vie Etudiante/Services aux étudiant-s/besoins spécifiques/Procédure de demande d'aménagement)

### Echéances pour le dépôt des demandes à la HEM

**15 octobre** – pour l'aménagement des enseignements

**15 novembre** – pour la session d'examens du premier semestre

**15 mars** – pour la session d'examens du second semestre

**1er juillet** – pour la session de rattrapage/remédiation de septembre

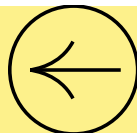
Contact à la HEM

Mme Christelle Denis-Bolens

✉ [egalitechances.hem@hesge.ch](mailto:egalitechances.hem@hesge.ch)

Mme Florence Dutoit (Site de Neuchâtel)

✉ [florence.dutoit@hesge.ch](mailto:florence.dutoit@hesge.ch)



# Espace santé HES-SO Genève

## Genève et Neuchâtel

La HES-SO Genève met à disposition un espace dédié à la santé somatique et psychique des étudiant-e-s HES. Que ce soit pour une consultation de premier recours, des conseils sur la santé physique et/ou mentale, une évaluation psychologique ou une orientation vers un-e professionnel-le de la santé, une équipe d'infirmier-ère-s propose un accueil gratuit, avec ou sans rendez-vous, afin de contribuer au maintien d'une bonne santé tout au long des études.

L'espace santé est situé dans le bâtiment Dufour de la HEM, 4 place de la Synagogue.

→ [www.hesge.ch/geneve/sante](http://www.hesge.ch/geneve/sante)

✉ [espace-sante.hes@hesge.ch](mailto:espace-sante.hes@hesge.ch)

# CEDRE – Considération, Équité, Dialogue et Respect

## Genève et Neuchâtel

La HEM attache une grande importance au vivre-ensemble. Dans une institution composée d'individus, chacun et chacune peut avoir une perception différente des situations.

CEDRE est un outil collectif conçu pour favoriser le dialogue en cas de malaise, d'incompréhension, de désaccord ou pour discuter de propositions. Il vient compléter le cadre institutionnel existant. Les échanges doivent se dérouler de manière non violente et constructive, dans le respect de toutes les parties.

### Personnes ressources dans l'accompagnement de l'utilisation du document :

Christelle Denis-Bolens, Noémie Bialobroda, Christophe Egéa, Rodolphe Schacher, Maud Müller, Edmée Pasche, Marjorie Saunier, Émilie Grüffel, Philippe Spiesser, Azucena Giron, René Michon, Sassoun Arapian, Nimrod Ben-Zeev, Anne Torresan, Valérie Martin, Samuel Albert.




→ [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch)


Pour davantage d'explications, d'exemples et de ressources.

Outil de référence utile pour mieux comprendre votre situation et orienter vos démarches. \_p.12 & p.13



## La considération, l'équité et le dialogue, base du vivre-ensemble

 MOI en tant que personne

 MOI en tant qu'acteurs et actrices HEM  
(étudiant-e-s, l'ensemble du corps enseignant et l'équipe administrative)

### Pour garantir le respect

<b>J'exige</b>		<b>Les acteurs et actrices de la HEM sont prêt-e-s à ...</b>
de l'équité	et →	me garantir de la considération
qu'on ne porte pas de jugement hâtif sur mes actes ou ma personne		adopter une approche factuelle et circonscrire le problème
<b>Les acteurs et actrices de la HEM exigent</b>		<b>Je suis prêt-e à ...</b>
la non-discrimination	et →	réagir en tant que victime ou témoin
le respect des délais et de la ponctualité		m'organiser pour y répondre

### Pour préserver le dialogue

<b>Les acteurs et actrices de la HEM souhaitent...</b>		<b>Je suis prêt-e à...</b>
du dialogue	et →	entrer en discussion
que chacun reconnaisse ses erreurs		me remettre en question
des moments d'échange informels		participer
<b>Je souhaite...</b>		<b>Les acteurs et actrices de la HEM sont prêt-e-s à ...</b>
communiquer mon mal-être ou exprimer un désaccord		m'aider à trouver un espace approprié pour obtenir un soutien
donner son avis, faire des propositions ou recevoir des explications	et →	m'écouter sans me juger
exprimer ma réalité professionnelle et mon expertise		me fournir des explications chaque fois que c'est possible
faire respecter mes propres limites		prendre en compte mes arguments quand je les formule

**Pour favoriser la collaboration****Les acteurs et actrices de la HEM souhaitent...**

de la flexibilité

de l'efficience

de l'exigence / de l'engagement

de l'autonomie

disposer de locaux et de matériel adaptés à leur activité

**Je suis prêt-e à...**

accepter un pic d'activité momentané

prioriser: quantité ou qualité ?

faire des efforts raisonnables pour y répondre

prendre mes responsabilités

accepter les règles institutionnelles qui y sont liées

et →

**Je souhaite...**

explorer, essayer, avoir droit à l'erreur

interagir (y compris sur les réseaux sociaux)

m'investir dans les projets de la HEM réunissant des actrices / acteurs différent-e-s

**Les acteurs et actrices de la HEM sont prêt-es à ...**

m'aider à exploiter ces apprentissages

me laisser un temps de réflexion avant d'agir ou de prendre une décision

se questionner sur l'impact de leurs échanges et communications publiques

proposer des projets transversaux

et →

MOI en tant que personne

MOI en tant qu'acteurs et actrices HEM (étudiant-e-s, l'ensemble du corps enseignant et l'équipe administrative)



# Bureau social de l'Université de Genève et de la HES-SO

## Genève et Neuchâtel

Le Bureau social propose un service de conseil et d'accompagnement gratuit et confidentiel assuré par une assistante sociale, destiné à soutenir les étudiant-e-s dans divers aspects de leur vie universitaire et personnelle.

Les thématiques abordées incluent :

- Les démarches administratives,
- L'intégration au sein de l'institution et dans la vie étudiante,
- Le désendettement (pour les personnes de plus de 30 ans résidant à Genève),
- Les assurances et la gestion des contraintes financières.

→ [unige.ch/dife/bureau-social](http://unige.ch/dife/bureau-social)

✉ [social@unige.ch](mailto:social@unige.ch)

Une permanence sociale se tient tous les lundis, mardis et jeudis de 14h00 à 17h00.

Une permanence désendettement est également ouverte le dernier mercredi de chaque mois, de 10h00 à 12h00.

Lieu : Point Vie de campus situé au 1er étage d'Uni Dufour, rue du Général-Dufour 24.

## Autres associations de soutien

### Genève

#### **Association Stop Suicide**

→ [stopsuicide.ch](http://stopsuicide.ch)

#### **Centre Ecoute Contre le Racisme**

→ [c-ecr.ch](http://c-ecr.ch)

#### **Dialogai, association LGBTIQ+**

→ [dialogai.org](http://dialogai.org)

#### **Fédération genevoise des associations LGBT**

→ [federationlgbt-geneve.ch](http://federationlgbt-geneve.ch)

✉ [info@federationlgbt-geneve.ch](mailto:info@federationlgbt-geneve.ch)

**F-Information** (soutien aux femmes dans les domaines professionnel, juridique et psycho-social)

→ [f-information.org](http://f-information.org)

#### **Le Centre genevois de consultation pour victimes d'infractions (LAVI)**

→ [centrelavi-ge.ch](http://centrelavi-ge.ch)

**Neuchâtel****Centre Social Protestant**

→ [csp.ch/neuchatel/services/questions-juridiques](http://csp.ch/neuchatel/services/questions-juridiques)

**Ensemble-ne**

Ensemble-ne recense les structures d'aide et d'écoute de la région neuchâteloise.

→ [ensemble-ne.ch](http://ensemble-ne.ch)

**Queer Neuch - association LGBTQ+**

→ [queerneuch.ch](http://queerneuch.ch)

**Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique (ANAAP)**


→ [anaap.ch](http://anaap.ch)

**Centre neuchâtelois de psychiatrie**

→ [cnp.ch/accueil](http://cnp.ch/accueil)

**Centre d'urgences psychiatriques Littoral (CUP)**

→ [cnp.ch](http://cnp.ch)

 +41 32 755 15 15

**Service de la cohésion multiculturelle (COSM)**

→ [ne.ch/autorites/DECS/COSM](http://ne.ch/autorites/DECS/COSM)

# Association des étudiant-e-s de la HEM

L'Association des étudiant-e-s de la HEM se compose de deux sections : l'ADEHEM à Genève et l'ADEHEMNE à Neuchâtel. Elle réunit des étudiant-e-s sur une base volontaire, moyennant une cotisation annuelle de CHF 15.–.

Son comité, élu lors de l'Assemblée générale annuelle, comprend un bureau composé d'un-e président-e, d'un-e secrétaire, d'un-e trésorier ou trésorière, et d'un-e adjoint-e. Le comité accueille lors de ses séances les membres souhaitant présenter leurs idées, projets ou préoccupations, afin de renforcer les liens et d'améliorer la vie de la communauté étudiante.

Ses objectifs :

- Créer un lien entre les étudiant-e-s et la Direction en jouant le rôle de porte-parole ;
- Soulever certains problèmes (salles, matériel, etc.) ;
- Organiser des manifestations internes et externes à la HEM (concerts, fêtes, activités sportives).

L'Association siège également à la Commission mixte, qui rassemble des représentant-e-s de la Direction, du corps enseignant, du corps intermédiaire ainsi que du personnel administratif et technique. Cette instance consultative traite de tous les sujets soumis par l'une ou l'autre des parties.

Par le biais de son forum, l'Association facilite également les mises en relation entre personnes recherchant des musiciennes et musiciens pour diverses prestations.

## Genève

→ se connecter à Facebook : Adehem Genève

✉ ade.hem@hesge.ch

Bureau en salle B305 à HEM Petitot

## Neuchâtel

→ se connecter à Facebook : Adehem Neuchâtel

✉ adehemne.hem@hesge.ch

# Assurances

## Maladie et accident

### Genève et Neuchâtel

L'assurance MALADIE (LAMal) et l'assurance ACCIDENT (AA) sont obligatoires pour toute personne domiciliée en Suisse, même temporairement.

Dans certains cas, les étudiant-e-s provenant de l'étranger peuvent demander une exemption de l'obligation de s'assurer, à condition de bénéficier d'une couverture d'assurance équivalente couvrant les frais médicaux en Suisse et de ne pas exercer d'activité lucrative sur le territoire suisse. Les conditions d'exemption varient selon le pays de provenance (UE/AELE ou autres pays).

Si l'exemption n'est pas possible, plusieurs solutions d'assurance maladie pour étudiant-e-s étranger-ère-s sont proposées à prix avantageux.

À la fin de leur formation, les étudiant-e-s provenant de l'étranger ayant souscrit une assurance maladie en Suisse doivent la résilier et transmettre à leur assurance une attestation de départ délivrée par l'Office cantonal de la population.

Pour plus de détails :

→ [hesge.ch](https://hesge.ch) (Geneve/ Vie étudiante/ Vivre à Genève formalités/ assurances)

### Genève

#### **Bureau social**

→ [vie-de-campus.unige.ch/se-financer/aide-sociale](https://vie-de-campus.unige.ch/se-financer/aide-sociale)

✉ [social@unige.ch](mailto:social@unige.ch)

#### **Service de l'assurance maladie (SAM)**

→ [ge.ch/organisation/service-assurance-maladie](https://ge.ch/organisation/service-assurance-maladie)

✉ [sam@etat.ge.ch](mailto:sam@etat.ge.ch)

☎ +41 22 546 19 00

### Neuchâtel

#### **Office cantonal de l'assurance maladie (OCAM)**

Rue de Tivoli 28

→ [ne.ch/autorites/DECS/SASO](https://ne.ch/autorites/DECS/SASO) (Thèmes/ Santé et social/ Assurance-maladie)

☎ +41 32 889 66 30

## Responsabilité civile (RC)

L'assurance responsabilité civile est fortement recommandée. Elle rembourse les dommages causés à une autre personne, tout en vous prémunissant contre les prétentions de tiers qui sont injustifiées.





# Attestations

## Genève et Neuchâtel

Les demandes d'attestation doivent être faites au moyen du formulaire de « demande d'attestation » disponible sur l'intranet. Celui-ci doit être envoyé par courrier électronique à [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch) ou déposé à la réception de la rue de la Synagogue 35 (Genève) ou au secrétariat de Neuchâtel.

### **Attestation d'immatriculation**

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s peuvent télécharger sur le Portail Étudiant-e une attestation officielle d'inscription à la HEM. C'est notamment au moyen de cette attestation que les ressortissant-e-s étranger-ère-s pourront obtenir un permis de séjour pour étudiant-e.

### **Attestation d'exmatriculation**

À la fin des études, les étudiant-e-s reçoivent une attestation d'exmatriculation. Cette attestation est gratuite et est nécessaire en cas d'immatriculation dans une autre HES ou université suisse.

✉ [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch)

### **Émoluments administratifs**

Attestation d'immatriculation – Sans frais, disponible au début de chaque semestre sur le portail de l'étudiant-e

Duplicata de l'attestation d'immatriculation – CHF 15.-

Bulletins de notes, de modules, de semestres – Sans frais

Duplicata des bulletins de notes, de modules, de semestres – CHF 15.-

Autre attestation spécifique – CHF 15.-

Attestation d'exmatriculation – Sans frais

Après l'exmatriculation, les attestations et les duplicata sont facturés CHF 50.-.

# Bibliothèques

## Genève

### **Bibliothèque CMG-HEM**

La plus grande bibliothèque musicale de Suisse romande se trouve dans les locaux administratifs de la HEM, à la rue de la Synagogue 35. Ses origines remontent à 1845 environ. Elle conserve environ 180'000 partitions, composées aussi bien d'éditions usuelles d'œuvres pour toutes formations instrumentales et vocales – couvrant toutes les périodes de l'histoire de la musique – que de collections monumentales, auxquelles s'ajoutent de très nombreuses méthodes et des ouvrages pédagogiques les plus divers. Elle possède également près de 20'000 monographies concernant tous les domaines de la recherche historique, musicologique et pédagogique, ainsi qu'un certain nombre de documents sur microformes.

Elle permet l'accès aux principaux sites de recherche et d'écoute en ligne (RILM, RISM, JSTOR, The New Grove Dictionary of Music, Naxos Music Library, Nkoda, Alexander Street) faisant partie du large choix des ressources électroniques de la HES-SO.

→ [hes-so.ch](http://hes-so.ch) (recherche-innovation/information-scientifique/ressources-electroniques)

La Bibliothèque est un outil d'enseignement et de recherche, ainsi qu'un lieu d'archives de la vie musicale genevoise et suisse (fonds de compositeurs, documents d'intérêt historique). Son fonds de réserve comprend de précieux documents imprimés du 16e au 20e siècles, ainsi que plusieurs centaines de manuscrits autographes, parmi lesquels figurent des œuvres de Berlioz, Bloch, Britten, Glazounov, Honegger, Martinu, Rimski-Korsakov ou Stravinski. Elle conserve également divers fonds spéciaux, dont la Bibliothèque Dimitry Markevitch consacrée au violoncelle et à son histoire.

→ Catalogue en ligne : [catalogue.cmg.ch](http://catalogue.cmg.ch)

→ [hemge.ch](http://hemge.ch) (*La HEM/Campus/Bibliothèques*)

✉ [biblio.hem@hesge.ch](mailto:biblio.hem@hesge.ch)

horaire : du lundi au vendredi de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

## Neuchâtel

### **Bibliothèque CMNE-HEM, site de Neuchâtel**

La bibliothèque du site de Neuchâtel est une bibliothèque académique occupant un espace commun au deuxième étage du bâtiment avec les bibliothèques du Conservatoire de musique neuchâtelois et de la Haute école de gestion Arc. Les partitions constituent le cœur des collections : méthodes et répertoire pour instrument solo, musique de chambre et d'orchestre, musique vocale, etc. Des périodiques, des livres de référence et des enregistrements viennent compléter l'offre. Intégrée au réseau national Swisscovery (environ 500 bibliothèques), elle permet également l'accès aux principaux sites de recherche et d'écoute en ligne à travers les ressources électroniques de la HES-SO.

La bibliothèque met également à disposition des places de travail, un poste de consultation des catalogues ainsi qu'un poste de la Phonothèque nationale suisse permettant l'écoute de documents sonores.

- *Catalogue en ligne* : [hesso.swisscovery.sls.ch](http://hesso.swisscovery.sls.ch)
- Inscription swisscovery - marche à suivre sur : [registration.sls.ch](http://registration.sls.ch)
- ✉ [biblio-ne.hem@hesge.ch](mailto:biblio-ne.hem@hesge.ch)
- ☎ +41 32 930 21 27

## Autres bibliothèques

De nombreuses bibliothèques sont accessibles gratuitement aux étudiant-e-s de la HEM (inscription et emprunt gratuits).

### **Bibliothèque du Département de Musicologie**

Site Uni Bastions - Espace Battelle, Bâtiment D

Route de Drize 9 - 1227 Carouge

✉ [biblio-bastions-musico@unige.ch](mailto:biblio-bastions-musico@unige.ch)

Lundi à vendredi 8h00-22h00 / Samedi et dimanche 9h00-18h00

### **La Musicale**

Maison des arts du Grütli

Rue du Général-Dufour 16 - 1204 Genève

✉ [bmus@ville-ge.ch](mailto:bmus@ville-ge.ch)

Partitions de musique, matériels d'exécution pour les orchestres, périodiques musicaux, livrets et monographies

Mardi de 15h00 à 19h00 / Mercredi de 14h00 à 18h00 / Jeudi de 13h00 à 17h00 -/Vendredi de 13h00 à 17h00

### **Bibliothèques de Genève**

Promenade des Bastions 8 (Aile Salève) - 1205 Genève

✉ [info.bge@ville-ge.ch](mailto:info.bge@ville-ge.ch)

Service du prêt et Salle Saussure (libre-accès)

Lundi à vendredi 9h00-18h00 / Samedi 9h00-12h00

Salle Eugénie Droz (salle de lecture)

Lundi à vendredi 9h00-22h00 / Samedi 9h00-17h00

### **Bibliothèque de Genève (BGE)**

Espace musique (3e étage)

Place des Trois-Perdrix 5 - 1204 Genève

✉ [webbmu@ville-ge.ch](mailto:webbmu@ville-ge.ch)

CD, DVD musicaux, revues, postes d'écoute, instruments de musique

Mardi à vendredi 10h00 - 19h00 / Samedi 10h00 - 17h00

# Bourses / Aides Financières

## Genève et Neuchâtel

Les aides financières sont en principe réservées à la formation de base. Ainsi, les secondes formations (2e Master) ne donnent pas droit à un financement.

Par ailleurs, la plupart des organismes d'aide financière (bourses) interviennent qu'à partir de la deuxième année d'études. Il est donc recommandé d'arriver en Suisse avec des moyens de subsistance personnels suffisants pour la première année d'études.

**Les étudiant-e-s doivent d'abord s'adresser aux services des bourses de leur canton ou de leur pays de résidence, puis à la personne en charge de ce service à la HEM.**

Contact : M. Jean-Eudes Ody

✉ jean-eudes.ody@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 39

## Service des aides financières (SAFE)

La HES-SO Genève et l'Université de Genève proposent un dispositif d'aides financières visant à garantir un revenu minimum aux étudiant-e-s précarisé-e-s, tout en tenant compte des besoins spécifiques des étudiant-e-s HES.

Ce dispositif s'articule autour de deux types de soutien : des aides mensuelles octroyées chaque semestre et des aides financières ponctuelles de première nécessité permettant de couvrir les besoins essentiels, accessibles durant toute l'année académique. Enfin, des bourses de mobilité sont également accessibles sous certaines conditions.

Permanence hebdomadaire au 1er étage d'Uni-Dufour, rue du Général-Dufour 24  
Mercredi 10h00-12h00 et jeudi 14h00-16h00

→ <https://vie-de-campus.unige.ch/aides-soutien/aides-financieres>

✉ aides-financieres@unige.ch

☎ +41 22 379 77 79 Permanence téléphonique le mardi de 9h00 à 11h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00

## Fonds de bourse de la Haute école de musique

**Les étudiant-e-s qui ne peuvent pas bénéficier d'un soutien du Service des aides financières peuvent faire une demande au Fonds de bourse de la HEM.**

Les conditions requises pour l'obtention d'une bourse sont les suivantes :

- Fournir la preuve de non-éligibilité auprès d'un organisme étatique du pays de provenance de l'étudiant-e
- Avoir réussi la première année d'études et validé les crédits ECTS requis
- Exercer une activité lucrative rémunérée

Le fonds HEM permet de couvrir tout ou une partie des taxes d'études uniquement. Un formulaire de demande est disponible à la réception de la Synagogue et sur l'intranet. Il doit être rendu avant le 30 septembre de chaque année académique.

L'obtention d'une telle bourse n'est pas possible en cas de deuxième formation, même en cas de changement de discipline principale.

Cette bourse implique en retour un engagement d'une vingtaine d'heures sous forme de service à la communauté HEM.

### **Bourses d'excellence de la Confédération suisse**

Les bourses d'excellence de la Confédération suisse s'adressent à des artistes étrangers et étrangères titulaires d'un Bachelor. La Confédération suisse offre chaque année des bourses d'excellence dans le domaine des arts. Ces bourses gouvernementales encouragent les échanges internationaux et promeuvent la collaboration entre la Suisse et plus de 180 pays. Elles sont attribuées par la Commission fédérale des bourses pour étudiant-e-s étranger-ère-s.

→ [sbfi.admin.ch](http://sbfi.admin.ch) (*Formation/ Bourses/ Bourses d'excellence de la Confédération suisse*)

### **Bourses cantonales**

#### **Genève**

Les Cantons de Genève et de Neuchâtel octroient des allocations d'études sous certaines conditions aux étudiant-e-s rattaché-e-s fiscalement au canton.

→ [ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage](http://ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage)

Les demandes doivent être déposées exclusivement en ligne au plus tôt dans le courant de l'été précédant la rentrée académique et dans un délai maximum de six mois après le début de la formation

→ [ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage/procedure-demande-bourse-pret](http://ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage/procedure-demande-bourse-pret)

#### **Neuchâtel**

→ [ne.ch/autorites/DECS/SASO/bourses/Pages/accueil.aspx](http://ne.ch/autorites/DECS/SASO/bourses/Pages/accueil.aspx)

Les demandes de prestations sociales doivent se faire par le biais des Guichets sociaux régionaux (GSR). Contact par email ou par téléphone.

### **Bourse de l'Association des Amis neuchâtelois de la HEM**

#### **Réservée aux étudiant-e-s de Neuchâtel**

Cette bourse vise à offrir un soutien financier ponctuel. Les demandes sont à adresser directement au Bureau social des étudiants de l'Université de Neuchâtel (UNINE), situé à l'avenue du 1er-Mars 26 à Neuchâtel.

Contact : Mme Geraldine Renggli

✉ [geraldine.renggli@unine.ch](mailto:geraldine.renggli@unine.ch)

☎ +41 32 718 11 50

### **Bourse de mobilité européenne et HES-SO**

#### **Genève et Neuchâtel**

→ Voir rubrique «Mobilité internationale» p.50





# Campus HEM

## Genève

Les différents bâtiments qui composent le site de Genève sont situés au centre-ville, dans le quartier de Plainpalais. Les étudiant-e-s bénéficient ainsi des commodités urbaines (accessibilité, commerces, services, loisirs) et d'une proximité immédiate avec nos principales institutions partenaires : le Grand Théâtre de Genève, l'Orchestre de la Suisse Romande, l'Orchestre de Chambre de Genève, Contrechamps, etc. Les principales salles de concert se trouvent également à proximité : Victoria Hall, Bâtiment des Forces Motrices, Auditorium Ansermet, etc.

Le bâtiment Dufour est le principal édifice du site genevois. Il abrite des salles de concert, dont la Blackbox, le Centre des cultures, une salle de cinéma, une cafétéria, une salle de lecture, un studio vidéo, ainsi que de nombreuses salles de cours et l'espace santé, ouvert à la communauté des étudiant-e-s des six écoles HES genevoises. Les bureaux des équipes technique et logistique, ainsi que ceux de la coordination de la filière du Master en pédagogie musicale, s'y trouvent également.

Le bâtiment Petitot accueille la salle de la Bourse, des salles de cours, le Centre de musique électroacoustique, le studio d'enregistrement et les activités du département de musique ancienne. D'autres salles de cours sont également situées rue du Stand 58. Le Centre de percussions, situé sous l'esplanade Uni-Mail, rassemble les activités et l'instrumentarium des classes de percussion.

Enfin, le bâtiment de la Synagogue regroupe l'ensemble des services administratifs de la HEM (Direction, Bureau des études, comptabilité, ressources humaines, communication, production, informatique, coordination de l'enseignement et des départements, recherche) ainsi que la bibliothèque CMG-HEM.

## Réservation de salles

**Toutes les réservations de salles se font uniquement par internet, avec le loginHES (AAI) suivi de @hes-so.ch.**

→ [salles-hemcmg.ch](https://salles-hemcmg.ch)

- Tous les bâtiments du site genevois, sauf celui de la Synagogue, sont munis d'un système électronique qui permet l'accès en dehors des ouvertures officielles.
  - Les étudiant-e-s ont la possibilité d'utiliser certaines salles pour leur travail personnel lorsqu'elles ne sont pas occupées pour des cours ou activités académiques.
  - Seul-e-s les étudiant-e-s qui se sont acquitté-e-s de leur taxe d'études ont accès aux salles. Ils/elles sont responsables de réserver leur salle personnellement via internet exclusivement.
  - Seules les salles autorisées pour la famille de l'instrument pratiqué par l'étudiant-e sont réservables.
  - Les réservations sont possibles chaque soir dès 20 heures et jusqu'à 2 jours avant.
  - Une durée maximale de 4 heures consécutives est autorisée par jour. 2 heures supplémentaires par jour peuvent être ajoutées jusqu'à 5 minutes avant l'heure de réservation.
  - Une salle de musique de chambre peut être réservée entre 7 jours et 48 heures à l'avance, avec une occupation minimale de trois personnes.
- *Voir le règlement des salles de travail sur intranet - Bâtiments et salles - Logistique - Règlement d'utilisation*

## **Salle de lecture**

La salle de lecture, située au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment Dufour, propose un cadre de travail tranquille du lundi au dimanche de 7h00 à 22h00.

### **Neuchâtel**

Le site de Neuchâtel de la HEM est situé au Campus Arc 1, à l'Espace de l'Europe 21, à 5 minutes de la gare CFF et à 15 minutes du centre-ville et du lac. Il abrite des salles de cours, deux auditoriums, une bibliothèque, ainsi qu'une cafétéria.

## **Réservation de salles**

Les étudiant-e-s ont la possibilité d'utiliser les salles de travail et les studios durant les heures d'ouverture lorsqu'elles ne sont pas occupées par les professeur-e-s de la HEM ou du Conservatoire de musique neuchâtelois. Les grandes salles font l'objet d'une réservation anticipée auprès de la réception.

## **Armoires et casiers**

Sous réserve de disponibilité, les étudiant-e-s qui désirent une armoire sur le Campus 1 doivent adresser une demande.

Contact : Mme Stéphanie Monnerat

✉ [stephanie.monnerat@he-arc.ch](mailto:stephanie.monnerat@he-arc.ch)

Tous les étudiant-e-s disposent d'un casier nominatif situé au rez-de-chaussée, à gauche, destiné au stockage d'effets personnels. Ce casier est également utilisé par l'administration pour la transmission d'informations et de documents. Il doit être libéré à la fin de chaque année académique, c'est-à-dire au cours de la 2<sup>e</sup> semaine de juin.

# Carnet de l'étudiant-e

## Genève et Neuchâtel

Chaque étudiant-e reçoit un carnet personnel, dans lequel sont enregistrées les activités ponctuelles effectuées au cours de l'année académique, telles que les masterclasses et les séminaires spécifiques. Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de faire valider ces activités personnellement auprès de l'enseignant-e, de l'intervenant-e ou du responsable de département. Sans cette signature, l'unité d'enseignement concernée ne sera pas validée.

L'étudiant-e doit remettre ce document au Bureau des études avant le 15 mai de chaque année académique, afin que les crédits puissent lui être accordés pour l'année concernée. Le carnet de l'étudiant-e peut être récupéré à la réception de la Synagogue à la rentrée.

Les activités suivantes ne sont pas placées sous la responsabilité de l'étudiant-e et sont enregistrées directement par les enseignant-e-s, les juré-e-s d'examens, la Direction et le Bureau des études :

- Les enseignements hebdomadaires réguliers,
- Tous les enseignements faisant l'objet d'un examen,
- La musique de chambre et les sessions d'orchestre et de chœur,
- Le séminaire d'acoustique et la préparation aux métiers.

## Carte d'étudiant-e et badge

Une fois l'immatriculation terminée, les étudiant-e-s reçoivent une carte d'étudiant-e valable pour toute la durée de leurs études. Au début de chaque semestre, une vignette indiquant la validité de la carte est disponible à la réception de la rue de la Synagogue ou à celle du site de Neuchâtel.

En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte peut être demandée auprès de ces réceptions, moyennant le paiement d'une taxe administrative de CHF 15.- à Genève et de CHF 20.- à Neuchâtel.

### Genève

Après son immatriculation, l'étudiant-e en formation à Genève reçoit également un badge sous forme de carte. Ce badge permet d'accéder aux différents bâtiments, aux salles, et d'effectuer le paiement des photocopies.

- Les badges peuvent être retirés dès la rentrée à la réception de Dufour.
- Pour l'utilisation des photocopieurs, l'étudiant-e peut recharger son badge uniquement à la réception de Dufour (1er étage). Montant minimum : CHF 10.-
- En cas de perte ou de vol, un nouveau badge peut être obtenu uniquement à la réception de Dufour, contre un émolument de CHF 15.-.

### Neuchâtel

Pour les étudiant-e-s en formation à Neuchâtel, la carte d'étudiant-e fait également office de badge. Elle est indispensable pour accéder aux photocopieurs et au parking. Une borne, située dans le couloir en face de la cafétéria, permet de la recharger. En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte peut être obtenue exclusivement auprès de Mme Dutoit, au secrétariat de la HEM.

# Changement d'adresse

## Genève et Neuchâtel

Les changements d'adresse postale ou de téléphone doivent être annoncés à l'administration à [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch) (pour Genève) et à [florence.dutoit@hesge.ch](mailto:florence.dutoit@hesge.ch) (pour Neuchâtel), ou directement à la réception de la HEM en utilisant le formulaire prévu à cet effet ou en passant par le Portail AGE. Les titulaires d'un permis de séjour doivent aussi signaler le changement à l'Office cantonal de la population.

Les membres de l'Orchestre atelier ou du Chœur atelier doivent en outre annoncer leur changement d'adresse au Service des ressources humaines à l'adresse ci-dessous.

✉ [rh.hem@hesge.ch](mailto:rh.hem@hesge.ch)

# Congé

## Genève et Neuchâtel

L'étudiant-e qui souhaite interrompre momentanément ses études peut, à partir de la deuxième année, solliciter un congé d'un semestre ou d'une année tout en restant immatriculé-e à la HEM. Une demande motivée par écrit doit être adressée à la Direction, qui statuera sur l'octroi du congé.

La réinscription n'est pas automatique et il est impératif de faire connaître ses intentions au plus tard le 1er mars précédant l'année académique suivante.

Pour les étudiant-e-s en situation de congé, une taxe d'études réduite de CHF 150.- par semestre est perçue.

# Cours

## Genève et Neuchâtel

L'année académique est composée de deux semestres : un semestre d'automne (16 semaines) et un semestre de printemps (17 semaines).

Une période de quatre semaines, située entre les deux semestres, est consacrée aux examens et à des activités pédagogiques ponctuelles. Durant cette période, les cours réguliers sont suspendus, mais la présence des étudiant-e-s reste obligatoire.

→ voir le calendrier des cours (en couverture)

### Liste des cours à suivre

**La liste des cours est publiée sur le Portail Étudiant-e à la fin du mois d'août.**

Cette liste peut faire l'objet de modifications durant les premières semaines de l'année académique. Les cours indiqués « à désigner » ou « à choisir » doivent être définis par les étudiant-e-s et communiqués au Bureau des études à [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch) pour Genève et [lucile.hernandez@hesge.ch](mailto:lucile.hernandez@hesge.ch) pour Neuchâtel ou au moyen du formulaire de demande de modification de cours.

Toute modification d'inscription ultérieure doit être signalée au Bureau des études. Cette demande est soumise à validation par le Bureau des études ou par la ou le responsable de département, qui prend contact avec l'étudiant-e en cas de problème.

Aucune modification ne sera acceptée après la fin du premier semestre.

**La liste des cours suivis peut aussi être consultée à tout moment via le Portail Étudiant-e.**

### Horaires des cours

Il revient à chaque étudiant-e d'établir son propre horaire hebdomadaire, en s'appuyant sur les informations disponibles sur l'intranet ou via les liens ci-dessous.

## Genève

→ [https://www.salles-hemcmg.ch/\\_io/horairesCours/](https://www.salles-hemcmg.ch/_io/horairesCours/)



## Neuchâtel

→ [https://www.salles-hemcmg.ch/\\_io/horairesCoursNe/](https://www.salles-hemcmg.ch/_io/horairesCoursNe/)



## Descriptifs des cours

Les descriptifs d'unités d'enseignement peuvent être consultés sur le site internet :

→ <https://www.hesge.ch/hem/descriptifs-des-cours>



## Coordonnées des professeur-e-s

Les coordonnées des professeur-e-s, y compris leurs adresses électroniques, sont disponibles sur le site de la HEM.

→ [hemge.ch](http://hemge.ch)

Vous pouvez également trouver leur adresse électronique dans la messagerie de la HES (Outlook).

→ Pour rechercher un destinataire, entrer dans la case « à » et de taper le nom du/de la professeur-e dans la case de recherche.

# Cours de langues

## Genève et Neuchâtel

### Cours de français

Les cours de la HEM sont dispensés en français ; les étudiant-e-s doivent posséder un niveau de langue suffisant pour pouvoir les suivre.

Le niveau exigé à l'admission est le niveau B1 pour le Bachelor, A2 pour le Master, et B1 pour le Master en Ethnomusicologie et pour le Master en pédagogie (Cadre européen commun de référence pour les langues). Les étudiant-e-s qui ne peuvent pas attester d'un tel niveau doivent suivre des cours de français durant la première année d'études et passer un examen en fin d'année pour confirmer qu'ils ou elles ont bien atteint le niveau B1 ou A2, respectivement.

La réussite de l'examen est obligatoire pour valider le module concerné dans les plans d'études du Bachelor ou du Master.

## Genève

Un test de français doit être effectué à l'école de Langue Française et d'Informatique (ELFI). Les étudiant-e-s doivent s'inscrire un jour à l'avance et se présenter entre 9h30 et 11h30 ou 13h30 et 16h30 pour passer le test.

→ [elfi-geneve.com](http://elfi-geneve.com)

✉ [info@elfi-geneve.com](mailto:info@elfi-geneve.com)

☎ +41 (0)22 740 14 41



## Neuchâtel

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s désigné-e-s par le ou la responsable du site sont inscrit-e-s aux cours de français dispensés par l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF) de l'Université de Neuchâtel. Si d'autres étudiant-e-s souhaitent participer à ces cours, ils et elles peuvent en faire la demande auprès du ou de la responsable du site, qui se réserve le droit de décision.

## Tandems linguistiques

### Genève et Neuchâtel

Les étudiant-e-s de la HEM ont accès à la plateforme de tandems linguistiques de l'Université de Genève qui offre l'opportunité d'apprendre ou de pratiquer gratuitement une langue étrangère selon les disponibilités de chacun-e. Il convient de noter que cela ne remplace en aucun cas les cours de français prévus dans les cursus de la HEM.

→ [tandems.unige.ch](http://tandems.unige.ch)

(déroutez la liste des institutions et sélectionnez «membres de la HES-SO Genève», puis indiquez votre loginHES AAI).

## Maison des Langues

### Genève et Neuchâtel

Les étudiant-e-s de la HEM peuvent suivre les cours de français langue étrangère (FLE) proposés par la Maison des Langues de l'Université de Genève. L'offre comprend des cours semestriels ou annuels, intensifs ou thématiques (conversation, grammaire, expression écrite et orale) pour tous niveaux (A1 à C2).

En été, des sessions intensives de 2 ou 3 semaines sont également organisées pour les niveaux A1 à C1.

→ [mdl.unige.ch](http://mdl.unige.ch)

# Coût de la vie

Le budget mensuel d'un-e étudiant-e célibataire de moins de 25 ans vivant en Suisse est estimé entre CHF 1'600.- et CHF 2'600.- par mois, logement compris, tant à Genève qu'à Neuchâtel.

L'étudiant-e doit en outre tenir compte de plusieurs dépenses importantes à régler au début de l'année académique : taxes d'études, caution pour le logement, émoluments pour l'obtention du permis d'étudiant-e, etc.

### Genève et Neuchâtel

Tableau estimatif des coûts par l'Université de Genève

→ [hesge.ch](http://hesge.ch) (Vie étudiante/ Vivre à Genève et formalités/ Coût de la vie/ Tableau récapitulatif)





# Cursus

Genève et Neuchâtel

## Équivalences

Les étudiant-e-s peuvent demander, à titre d'équivalence, la prise en compte de titres déjà obtenus ou d'enseignements déjà suivis et validés dans d'autres institutions de niveau tertiaire. Les éléments correspondant au plan d'études que ces étudiant-e-s suivent à la HEM sont alors validés. Seuls les enseignements suivis dans des établissements tertiaires (Universités, Conservatoires nationaux supérieurs, Musikhochschulen) peuvent être pris en considération. Aucune équivalence n'est possible pour les cours pratiques (musique de chambre, chœur, orchestre, etc.).

**Le formulaire de demande d'équivalences, accompagné des pièces justificatives (relevés de notes, diplômes, descriptifs des enseignements suivis), doit être envoyé au plus tard le 7 juillet par courrier électronique.**

Les équivalences doivent être demandées à l'admission pour l'ensemble du cursus de Bachelor ou de Master. Passé cette échéance, le cursus est établi définitivement pour l'ensemble des études. Les dossiers sont évalués par une commission.

✉ [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch)

## Validations de compétences

Les étudiant-e-s possédant les compétences requises pour la validation d'éléments du plan d'études peuvent demander, sans avoir à suivre les enseignements correspondants, à être soumis-e-s à une validation de compétences. Celle-ci prend la forme d'un examen, oral ou écrit, mené par le-la professeur-e de la discipline concernée, en concertation avec le-la responsable de département ou le coordinateur ou la coordinatrice du module.

**Le formulaire de demande de validations de compétences doit être envoyé au plus tard le 7 juillet par courrier électronique.**

✉ [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch)

# Diplômes

## Genève et Neuchâtel

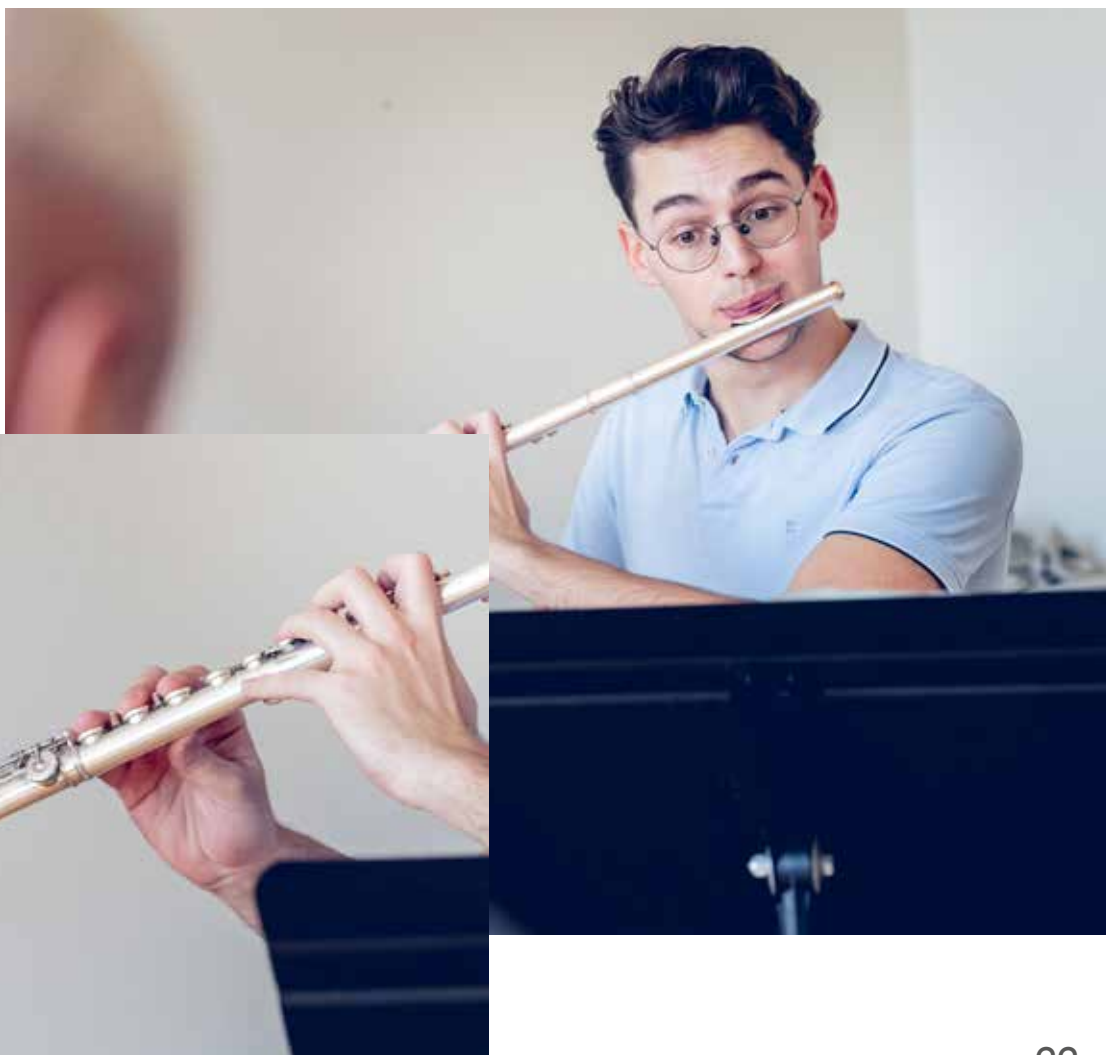
La remise des diplômes se déroule au mois de novembre.

Les étudiant-e-s en fin de formation ayant terminé leur cursus en juin reçoivent une attestation de réussite au diplôme et un relevé de notes indiquant la totalité des ECTS obtenus dans le courant du mois d'août. Le Bureau des études ne contacte pas personnellement les étudiant-e-s pour leur signaler qu'un titre leur sera remis. La présence à la cérémonie de remise des diplômes est obligatoire et toute absence doit être justifiée par écrit.

Les diplômes des étudiant-e-s excusé-e-s à la cérémonie de remise des diplômes peuvent être retirés quelques jours après la cérémonie :

- à la réception de la rue de la Synagogue 35 - 1204 Genève
- au Bureau des études pour Neuchâtel

Les diplômes ne sont en aucun cas envoyés par la poste et ne sont remis à des tiers qu'en cas d'autorisation écrite du ou de la diplômé-e.









# Emplois et impôts

Genève et Neuchâtel

## Activités accessoires et jobs d'étudiant-e-s

Pour les étudiant-e-s étranger-ère-s, l'exercice d'une activité lucrative accessoire nécessite une autorisation de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) **accordée avant le début de l'activité**. Cette autorisation limite l'activité lucrative à 15 heures par semaine, sauf en période de vacances universitaires où une activité à plein temps est autorisée (40 heures hebdomadaires). Pour les étudiant-e-s ressortissant-e-s d'un État hors UE-AELE, l'activité lucrative accessoire est possible au plus tôt six mois après le début des études.

Le permis B pour formation (première demande ou renouvellement) peut être demandé en incluant l'activité accessoire. Renseignements auprès du Service des ressources humaines pour les engagements à la HEM.

### Attention !

**Les étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée en Suisse doivent obligatoirement être affilié-e-s auprès d'une caisse maladie suisse.** Une exemption est possible à condition que leur couverture d'assurance privée soit équivalente à celle d'une assurance maladie suisse et qu'ils ou elles fassent une demande de dispense via le formulaire auprès du Service de l'assurance maladie (SAM).

Si l'activité lucrative exercée dépasse 8 heures par semaine, la couverture accident est prise en charge par l'employeur.

## Emplois du centre de carrière

Les étudiant-e-s HES ont accès à la plateforme du Centre de carrière de l'Université de Genève qui propose des offres d'emplois temporaires.

→ [emploi.unige.ch](http://emploi.unige.ch)

Connectez-vous avec votre login Switch eduID

## Emplois HEM

La HEM encourage l'emploi d'étudiant-e-s par une large offre de petits jobs dans différentes activités et services (participation à L'Orchestre atelier ou au Chœur atelier, soutien à la bibliothèque CMG-HEM, accueil à la réception du site Dufour, nettoyage et entretien des instruments à clavier, préparation de partitions, distribution de flyers, appui occasionnel à certains projets de production, recherche ou communication). Des postes tremplin d'enseignement dans certaines disciplines sont également proposés aux jeunes diplômé-e-s des filières pédagogiques.

Ces offres d'emploi sont diffusées sur le site intranet de la HEM (à l'exception du Chœur et de L'Orchestre atelier qui sont gérés par les responsables des départements concernés) au fur et à mesure de leur disponibilité et nécessitent **obligatoirement une autorisation d'activité lucrative accessoire préalable au début de l'engagement**. Les démarches administratives doivent être effectuées auprès du Service des ressources humaines.

Contact : Service des Ressources humaines de la HEM

✉ [rh.hem@hesge.ch](mailto:rh.hem@hesge.ch)

☎ +41 22 558 50 40

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

### Cas et listes des documents nécessaires :

#### **Cas n° 1 : étudiant-e-s suisses et résident-e-s (possédant un passeport CH ou un permis C)**

- Le questionnaire d'état civil
- Les coordonnées bancaires
- Une copie d'une pièce d'identité valable

#### **Cas n° 2 : étudiant-e-s européen-ne-s (UE) habitant en Suisse**

- Le questionnaire d'état civil
- Le formulaire E de l'Office cantonal de la population et des migrations, pour obtenir une autorisation d'activité accessoire
- La preuve de paiement de CHF 65. – auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations
- Le permis de séjour valable
- L'attestation d'études de l'année académique en cours
- Une copie d'une pièce d'identité valable

#### **Cas n° 3 : étudiant-e-s non européen-ne-s et non suisses habitant en Suisse (depuis plus de 6 mois)**

- Le questionnaire d'état civil
- Le formulaire E de l'Office cantonal de la population et des migrations, pour obtenir une autorisation d'activité accessoire
- La preuve de paiement de CHF 102. – auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations
- Le permis de séjour valable
- L'attestation d'études de l'année académique en cours
- Une copie d'une pièce d'identité valable

#### **Cas n° 4 : étudiant-e-s européen-ne-s (UE) habitant l'Union européenne (UE)**

Une demande d'autorisation de travail sera faite par le Service des ressources humaines en ligne via l'Office cantonal de la population et des migrations.

Pour cela, merci de fournir :

- Le questionnaire d'état civil
- Les coordonnées bancaires
- Une copie d'une pièce d'identité valable
- L'attestation d'études de l'année académique en cours

#### **Cas n° 5 : étudiant-e-s non européen-ne-s et non suisses habitant en dehors de la Suisse et de l'UE**

- Il est strictement interdit d'exercer une activité lucrative en Suisse.

### **Autres emplois**

Des offres d'emploi externes sont également postées régulièrement sur intranet (connexion avec login AAI) → Intranet : petites annonces pour les étudiant-e-s.

### **Orchestre atelier**

L'orchestre atelier permet la réalisation des cours de direction d'orchestre et se réunit environ une fois par mois. Les étudiant-e-s qui souhaitent en faire partie sont invité-e-s à contacter le secrétariat du département des instruments de l'orchestre. La sélection des

musiciennes et musiciens est faite par le responsable du département. Une rémunération n'est possible que si la participation à L'Orchestre atelier ne donne pas lieu à une validation académique.

### **Chœur atelier**

Le chœur atelier permet la réalisation des cours de direction de chœur et se réunit environ un week-end par mois. Les étudiant-e-s qui souhaitent en faire partie sont invité-e-s à contacter le secrétariat du département vocal. La sélection des chanteurs et chanteuses est faite par le-la professeur-e de direction de chœur lors d'une audition en début d'année académique. Une rémunération n'est possible que si la participation au Chœur atelier ne donne pas lieu à une validation académique.

### **Impôt à la source**

L'impôt à la source sera prélevé pour tous les titulaires du permis B, frontaliers et frontalières qui recevront courant janvier un certificat de salaire annuel leur indiquant la somme perçue tout au long de l'année. Pour les revenus inférieurs à CHF 2300.- par an (tous emplois confondus), il est possible de demander un remboursement de cet impôt.

Le formulaire « Demande de rectification impôt à la source » est à remplir en cochant la case « Correction du taux d'imposition ».

→ [ge.ch/impot-source](http://ge.ch/impot-source)

### **Impôts**

Toute personne majeure (dès 18 ans) résidant dans le canton de Genève pendant au moins 90 jours (30 jours en cas d'activité lucrative) doit remplir une déclaration d'impôt, même en l'absence de revenus à déclarer.

Les étudiant-e-s de nationalité étrangère et les Suisses confédéré-e-s reçoivent une première communication contenant les acomptes à payer à la suite de leur annonce auprès de l'OCPM, car leurs revenus ne sont pas encore connus de l'administration fiscale.

Dans un second courrier, ils et elles reçoivent la déclaration qui devra impérativement être remplie. Sauf exception, le délai de soumission de la déclaration est fixé au 31 mars de l'année en cours. Toutefois, un délai supplémentaire peut être demandé.


Il est recommandé d'ouvrir un compte e-démarches afin de remplir la déclaration en ligne.

### **Attention !**

**Si les démarches nécessaires ne sont pas effectuées, l'administration procède à une taxation d'office et envoie une facture correspondant aux impôts estimés ainsi qu'une amende. De plus, en cas de non-déclaration, il sera impossible d'obtenir une bourse d'études, une aide au logement ou un subside de l'assurance maladie.**

Les étudiant-e-s de nationalité étrangère doivent annoncer leur départ de Suisse ou de Genève à l'administration fiscale au minimum 15 jours avant la date prévue, en se présentant aux guichets de l'administration fiscale avec l'attestation de départ.

Contact : AFC-Direction des Affaires Fiscales  
Rue du Stand 26 - Case postale 3937  
1204 Genève

 +41 22 327 70 00

### **Impôt à la source**

L'impôt à la source sera prélevé pour tous les titulaires du permis B, les frontaliers et frontalières, qui recevront, courant janvier, un certificat de salaire annuel indiquant la somme perçue tout au long de l'année. Sous certaines conditions, il est possible de demander un remboursement partiel de cet impôt.

Le formulaire « Demande de rectification impôt à la source » est à remplir en cochant la case « Correction du taux d'imposition ».

→ [ge.ch/impot-source](http://ge.ch/impot-source)





# Examens

Genève et Neuchâtel

## Planning général des examens

À la fin du premier semestre, entre le 17 janvier et le 13 février, une session d'examens permet de valider les enseignements du premier semestre uniquement.

Une deuxième session d'examens, entre le 11 mai et le 20 juin, permet de valider les cours du deuxième semestre et les cours annuels.

Des examens de remédiation ou des répétitions peuvent avoir lieu durant la première quinzaine de septembre, mais il ne s'agit pas d'une session d'examens à proprement parler, dans la mesure où seules les remédiations ou répétitions peuvent avoir lieu.

Les dates des examens sont fixées par l'administration en concertation avec les enseignant-e-s et ne peuvent en aucun cas être modifiées sur demande des étudiant-e-s.

Le planning général des examens est communiqué aux professeur-e-s et publié durant l'automne sur l'intranet de la HEM. Les professeur-e-s transmettent aux étudiant-e-s leurs heures de passage.

L'horaire des examens est également publié sur le site intranet quelques semaines avant l'examen. Toutefois, des changements d'horaire peuvent survenir jusqu'au jour de l'examen ; par conséquent, la consultation régulière du site intranet est impérative. Aucune convocation nominative n'est envoyée aux étudiant-e-s. Ils et elles doivent se tenir informé-e-s de leur jour et heure de passage.

## Examens selon la filière et l'année d'études

Lorsqu'il s'est passé plus d'une année entre deux examens, notamment dans le cas d'études à temps partiel, les étudiant-e-s sont obligatoirement soumis-e-s à un examen en fin d'année.

Bachelor 1 <sup>e</sup> année	Un examen à huis clos de 20 minutes (2 <sup>e</sup> semestre).
Bachelor 2 <sup>e</sup> année	Validation sans examen ou, sur demande du jury d'examen de Bachelor 1, du ou de la professeur-e ou de la Direction, contrôle à huis clos de 30 minutes. Pour le Bachelor en musique et musicologie cet examen est obligatoire.
Bachelor 3 <sup>e</sup> année	Un examen public (récital) en fin d'année (50 minutes).
Master 1 <sup>e</sup> année	Un examen à huis clos pour les étudiant-e-s n'ayant pas passé leur récital de Bachelor ou de 1 <sup>er</sup> Master à la HEM l'année précédente, ou sur demande du jury de l'année précédente, du ou de la professeur-e ou de la Direction.

Master en interprétation musicale spécialisée, orientation soliste, 1 <sup>er</sup> année	Examen à huis clos obligatoire, avec le programme d'un concours international pour l'instrument concerné ou le chant.
Master en interprétation musicale spécialisée, orientation soliste, 2 <sup>e</sup> année	3 examens (2 récitals de 50 minutes et un concerto avec l'orchestre de la HEM).
Master en interprétation musicale 2 <sup>e</sup> année	2 récitals de 50 minutes.
Master en interprétation musicale spécialisée, orientation pratique des instruments historiques et musique médiévale, 2 <sup>e</sup> année	1 récital de 50 minutes.
Master en pédagogie, enseignement instrumental et vocal, 2 <sup>e</sup> année	Si c'est un premier Master : 1 récital de 50 minutes en fin d'année. Si c'est un deuxième Master dans une Haute école suisse : 1 concert médiation organisé par l'étudiant-e hors de la HEM.

### **Programme des examens**

Les répertoires et les durées des examens par instrument et par filière d'études sont publiés sur le site intranet de la HEM.

Les étudiant-e-s passant un examen instrumental ou vocal, qu'il soit public ou non, doivent impérativement transmettre au secrétariat de leur département le programme des œuvres jouées. Cette procédure est placée sous la responsabilité des étudiant-e-s et son non-respect peut entraîner l'interdiction de se présenter à l'examen et la validation d'un premier échec.

Le programme doit être élaboré avec le-la professeur-e et contrôlé par le-la responsable de département. En cas de problème concernant le contenu ou la durée du programme, le secrétariat du département prendra contact avec l'étudiant-e ou le-la professeur-e.

#### **Attention !**

#### **Date de reddition des programmes**

**Bachelor : 1<sup>er</sup> avril**

**Master : Session d'automne : 13 décembre | Session de printemps : 1<sup>er</sup> avril**

### **Relevés de notes**

À la fin de chaque semestre, les résultats sont affichés sur le Portail Étudiant-e pendant une période de consultation annoncée par courrier électronique par le Bureau des études. Dès la mi-juillet, les étudiant-e-s peuvent télécharger leurs résultats de l'année sur le portail. Ce compte-rendu n'indique pas le nombre de crédits.

En cours d'année académique, un relevé de notes avec la validation des modules et la

mention du nombre de crédits acquis est publié sur le portail et peut être téléchargé. En cas de besoin pour des demandes de bourse ou une inscription dans une autre institution, les étudiant-e-s peuvent demander un relevé à tout moment au Bureau des études.

# Formulaires

## Genève et Neuchâtel

Les étudiant-e-s peuvent obtenir les formulaires en les téléchargeant depuis le site intranet ou en les récupérant à la réception située à la rue de la Synagogue.

→ [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch)

# Frais de déplacement

## Genève et Neuchâtel

Les étudiant-e-s contraint-e-s de se déplacer en dehors de leur canton d'études pour participer à des activités académiques peuvent recevoir une contribution aux frais de déplacement engagés dans les situations suivantes :

- Lors d'activités académiques obligatoires à l'achèvement du cursus académique (masterclasses, préparation aux métiers, séminaires spécifiques, etc.)
- Lors d'activités optionnelles dûment validées au préalable par le-la responsable de département
- Lors de sessions d'orchestre ou d'activités chorales non rémunérées.

## Attention !

**Les frais de repas et d'hébergement sont pris en charge uniquement dans la mesure où le déplacement implique une nuitée minimum à l'extérieur (sur décision de la HEM).**

**Le remboursement des trajets se fait à hauteur du montant du déplacement avec un abonnement 2e classe et demi-tarif CFF. Il est donc recommandé aux étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel d'acheter un abonnement demi-tarif CFF (CHF 120.- lors du premier achat, puis CHF 100.- pour un an) :**

→ [www.sbb.ch](http://www.sbb.ch) (Billets-offres/ Abonnements/ Demi-tarif)

Avec l'accord de la Direction, les déplacements avec un véhicule privé sont pris en charge uniquement en cas d'inaccessibilité en transports publics.

Tarifs :

- Train : billet 2e classe demi-tarif (avec justificatif)
  - Frais de repas : forfait journalier de CHF 25. – (sans justificatif)
  - Deux possibilités pour le remboursement :
    - L'enseignant-e ou le-la responsable de département établit la liste des étudiant-e-s à rembourser : les justificatifs originaux doivent être présentés pour que le remboursement puisse être effectué.
    - L'étudiant-e remplit le formulaire « note de frais » disponible sur l'intranet et le soumet avec les originaux des justificatifs à la réception.
- [intranet.hesge.ch/intranet/rh](http://intranet.hesge.ch/intranet/rh) (Remboursement de frais/Formulaire pour note de frais - HEM)

L'étudiant-e recevra le montant sur son compte bancaire ou postal. Informations obligatoires :

- Nom et prénom de l'étudiant-e
- Montant à rembourser et motif
- Coordonnées bancaires précises (nom complet du bénéficiaire, n° IBAN, SWIFT/BIC, adresse)
- Site d'études et filière
- Date de la demande
- Signature

### Attention !

**Les notes de frais incomplètes ou sans l'intégralité des justificatifs seront retournées à l'émetteur ou à l'émettrice.** Toute demande de remboursement doit être faite dans un délai d'un mois à compter de la date du déplacement. Passé ce délai, il n'est plus possible de prétendre à un remboursement. La directive relative au remboursement des frais des étudiant-e-s peut être consultée sur l'intranet.

→ [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch) (Directive relative aux remboursements de frais étudiant-e-s HEM)

# Immatriculation

## Genève et Neuchâtel

Chaque nouveau et nouvelle étudiant-e doit s'immatriculer en personne lors de la journée d'accueil précédant la rentrée académique, muni-e des documents suivants :

- Pour le Bachelor : l'original du certificat d'accès aux études supérieures (maturité, baccalauréat, etc.).
- Pour le Master : l'original du certificat d'accès aux études supérieures (maturité, baccalauréat, etc.) et l'original du Bachelor ou titre jugé équivalent.
- Les étudiant-e-s provenant d'une haute école ou d'une université suisse doivent également apporter leur certificat d'exmatriculation.

### Attention : il est indispensable de se munir des certificats originaux !

Chaque étudiant-e se voit attribuer une étiquette contenant son numéro d'immatriculation qui sera appliquée directement sur son diplôme original. Cette procédure obligatoire permet d'enregistrer tous et toutes les étudiant-e-s de manière anonyme (au moyen d'un code numérique attribué à chaque étudiant-e) dans le Système d'information universitaire suisse, ce qui permet un suivi au niveau suisse du parcours de chaque étudiant-e de niveau universitaire.

Les étudiant-e-s doivent également remplir un questionnaire en ligne sur l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées et transmettre les justificatifs demandés avant le 22 septembre.

Une fois leur immatriculation complétée et tous les documents envoyés, les étudiant-e-s reçoivent leur carte d'étudiant-e.

L'immatriculation n'a lieu qu'une seule fois et n'est pas répétée chaque année. Les étudiant-e-s immatriculés-e-s n'ayant pas achevé leur formation seront automatiquement réinscrit-e-s pour l'année académique suivante, sans autre formalité, sachant que l'exmatriculation survient en cas de promotion (diplôme obtenu), d'arrêt des études ou d'exclusion. Les étudiant-e-s qui décident d'abandonner leur formation doivent en informer par écrit le Bureau des études avant le 31 mai de chaque année académique.

# Informatique

## Genève et Neuchâtel

Toutes les procédures relatives aux outils informatiques qui sont mis à la disposition des étudiant-e-s peuvent être consultées sur le Wiki HESGE.

→ [wiki.hesge.ch/site/accueil](http://wiki.hesge.ch/site/accueil)

Connexion avec le loginHES (AAI) (prénom.nom) et mot de passe AAI

## Compte LoginHES (AAI)

La HES-SO Genève délivre à chaque étudiant-e un compte informatique appelé LoginHES ou login AAI. Le login est envoyé sur la messagerie privée au début des études. Il permet de se connecter aux postes de travail de l'école, à Intranet, à la messagerie, au logiciel de réservation de salles, etc.

## Compte Switch edu-ID

Le SWITCH edu-ID constitue une identité numérique personnelle valable dans toutes les Universités et Hautes Écoles Spécialisées (HES). Il donne notamment accès aux applications suivantes : portail de l'étudiant-e et Moodle/Cyberlearn.

Le SWITCH edu-ID n'est pas lié à la durée des études ; il reste valide indéfiniment.

→ [help.switch.ch](http://help.switch.ch)

## Outils mis à disposition

### Intranet

Cet espace regroupe de nombreuses informations essentielles au bon déroulement des études, telles que les plannings et répertoires d'examens, les documents académiques, les formulaires divers (notes de frais, demandes d'équivalences, etc.), ainsi que les plannings par département.

### Impression

Plusieurs imprimantes sont à disposition des étudiant-e-s dans les locaux de la HEM. Elles permettent d'imprimer, de photocopier et de scanner des documents.

### Messagerie

Pendant toute la durée de leurs études, les étudiant-e-s disposent d'une adresse électronique HES dédiée. **Toutes les communications officielles de la HEM sont envoyées exclusivement à cette adresse. Il est essentiel de vérifier régulièrement ce courrier électronique et de ne pas utiliser une adresse privée pour communiquer avec l'institution** qui ne répondra pas aux messages envoyés depuis des adresses privées.

### Microsoft Teams

Microsoft Teams est une application de communication collaborative de Microsoft qui s'intègre à la suite Microsoft Office 365. Il est possible de faire des vidéoconférences, de collaborer, de partager des documents et de passer des appels au sein d'un même espace de travail.

## **Moodle/Cyberlearn**

La plateforme en ligne Moodle / Cyberlearn est un outil de E-Learning qui permet aux étudiant-e-s d'interagir avec leurs professeur-e-s et d'accéder à une variété de ressources d'apprentissage telles que des forums, des devoirs, des sondages, des questionnaires, des tests, etc.

**Les travaux de master doivent notamment être déposés sur cette plateforme.**

## **Offres et bons plans**

Les étudiant-e-s de la HEM bénéficient d'offres avantageuses pour l'acquisition de matériel informatique :

- Offre DSI : partenariat avec la coopérative itopie (reconditionné à prix attractif).  
→ [odoo.itopie.ch/shop](http://odoo.itopie.ch/shop) (lien réservé pour la HES-SO Genève)
- Poséidon (EPFL) : service d'achat et support pour laptops privés, ouvert aux étudiant-e-s de plusieurs écoles suisses.  
→ [epfl.ch/campus/services et ressources/Informatique/Poséidon](http://epfl.ch/campus/services_et_ressources/Informatique/Poséidon)
- Neptun : offres spéciales pour les HES-SO, 2 campagnes par an (printemps/automne)  
→ [projektneptun.ch](http://projektneptun.ch)

## **Portail étudiant-e**

Le Portail Étudiant-e permet de consulter les données personnelles, d'annoncer un changement d'adresse, de consulter les relevés de notes, les inscriptions aux cours et de télécharger les attestations d'étude. L'inscription aux cours de formation musicale générale, de préparation physique et mentale et aux ateliers de recherche, se fait aussi via le Portail AGE, tout comme l'évaluation des enseignements (EEE).

## **Postes informatiques**

Des bornes informatiques sont à disposition des étudiant-e-s à Petitot 8 et 10, Stand 58 et Dufour.

## **Salles de travail**

Il est possible de réserver des salles de travail, uniquement par internet, avec le loginHES (AAI) suivi de @hes-so.ch. → voir la rubrique « Campus HEM »

- plus d'information sur les salles de travail, voir la rubrique « Campus HEM »
- pour réserver : [salles-hemcmg.ch](http://salles-hemcmg.ch)

## **Stockage**

Lorsque les étudiant-e-s sont connecté-e-s sur un poste de travail de la HES-SO Genève, ils et elles ont accès à un espace de stockage personnel, appelé réseau Home (Z:). Cet espace est sauvegardé chaque soir, ce qui permet, en cas de besoin, de récupérer un historique des anciens documents.

## **VPN - SID (Service informatique documentaire)**

Pour accéder à une partie des ressources et bases de données électroniques des bibliothèques depuis un ordinateur personnel, il est nécessaire d'activer le VPN avec le profil SID (Service Informatique Documentaire).

## **Wifi**

Eduroam (education roaming) est un service d'accès wifi sécurisé que les étudiant-e-s de la HEM peuvent utiliser.

## Récapitulatif des comptes à utiliser

Ressources	Login avec	Nom d'utilisateur - <u>exemple</u>
Intranet	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Poste de travail de la HES-SO Genève	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Site du support	LoginHES (AAI)	alain.proviste
VPN étudiant-e	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Wiki	LoginHES (AAI)	alain.proviste
Messagerie - webmail	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Microsoft Teams	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Microsoft Office 365 (Word, Excel, etc.)	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Microsoft OneDrive	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Réservation de salles	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Wifi Eduroam	LoginHES@hes-so.ch	alain.proviste@hes-so.ch
Applications Switch (Switch-FileSender)	Switch EduID	adresse électronique privée
CyberLearn (Moodle)	Switch EduID	adresse électronique privée
Portail Étudiant-e AGE	Switch EduID	adresse électronique privée
Ressource bibliothécaire SwissCovery/SLSP	Switch EduID	adresse électronique privée
SwitchDrive	LoginHES@hes-so.ch	adresse électronique privée

## En cas de problème informatique

### Genève

Le Call center

✉ support@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 58

Personnes de contact en cas de besoins spécifiques ou de problème d'accessibilité aux outils numériques :

Mme Anne Nicole, responsable numérique

✉ anne.nicole@hesge.ch

Mme Christelle Denis-Bolens, répondante égalité des chances

✉ egalitechances.hem@hesge.ch

### Neuchâtel

→ pour les connexions aux plateformes informatiques HES

Le Call center

✉ support@hesge.ch

☎ +41 22 558 58 58

→ pour les problèmes de wifi, imprimantes et PC

Le helpdesk en appelant le 1000 depuis un poste fixe du Campus 1 ou

☎ +41 32 930 1000





# Instruments

## Déplacement d'instruments / accordage

### Genève et Neuchâtel

Les étudiant-e-s peuvent avoir besoin d'instruments lors d'une audition, d'un examen ou d'un autre événement de l'école.

Pour permettre l'organisation du déplacement des instruments, une demande est nécessaire. Le formulaire de demande de déplacement (instruments, matériel, sono, etc.) et/ou d'accordage est à disposition sur l'intranet de la HEM. Il doit être rempli au moins un mois avant le début de l'événement et transmis pour validation selon les instructions.

✉ demande-regie.hem@hesge.ch

### Prêt d'instruments

Des instruments peuvent être empruntés par les étudiant-e-s pour le cours de second instrument, pour la préparation d'une session d'orchestre ou pour des cours de musique de chambre. Aucun prêt n'est possible pour l'instrument principal.

Le matériel remis en prêt par l'école - uniquement sur présentation de la carte d'étudiant-e - est sous la responsabilité de l'étudiant-e qui l'a emprunté. Cela signifie que le remplacement ou la réparation de tout objet perdu, volé ou endommagé est intégralement à sa charge.

Aucun prêt ne sera accordé à un-e étudiant-e qui ne serait pas en règle avec le paiement de sa taxe d'études. L'étudiant-e s'engage au moment de l'emprunt à honorer l'ensemble de ses engagements. La carte d'étudiant-e est demandée lors de la prise de l'instrument.

La durée du prêt est déterminée par le Service de prêt. Tout matériel peut être facturé s'il n'est pas rendu à temps et tout retard peut entraîner l'exclusion du Service de prêt.

L'utilisation du matériel à l'étranger est interdite. Les demandes de dérogation doivent être adressées à la Direction. Lors d'un prêt hors du territoire suisse, une procédure particulière est mise en place pour assurer l'instrument.

Les frais d'assurance et d'expertise sont à la charge de l'emprunteur ou l'emprunteuse. Une attestation d'assurance RC est demandée pour le prêt.

### Genève

L'étudiant-e doit remplir le formulaire de demande de prêt d'instrument et le transmettre à l'adresse indiquée dans ce dernier. La demande doit être validée par le/la responsable du département concerné-e, par le Service de facturation qui vérifie si la taxe d'études a été réglée, puis par le responsable technique et logistique qui confirme la disponibilité de l'instrument pour la période souhaitée.

Le magasin de prêt d'instrument se situe à la rue Général-Dufour 2 au 2e étage.

Contact : Damien Hempler

✉ damien.hempler@hesge.ch

Horaire du magasin de prêt : les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h30, les jeudis de 9h00 à 13h00, les vendredis le magasin est fermé

### Neuchâtel

L'étudiant-e doit se renseigner auprès du secrétariat.

☎ +41 32 930 21 24

## Prêt d'instrument par la Fondation Lalive

### Genève et Neuchâtel

La Fondation Lalive est une institution culturelle à but non lucratif active en Suisse romande. Elle a pour mission de mettre à disposition de jeunes musiciens et musiciennes, à titre de prêt, des instruments à cordes et des archets de qualité.

Les prêts sont établis sur une base annuelle, pour une durée maximale de cinq ans. Les étudiant-e-s de la HEM intéressé-e-s peuvent prendre contact avec la fondation.

→ [fondation-lalive.org](http://fondation-lalive.org)

## Assurances pour les instruments

### Genève et Neuchâtel

L'école n'assure pas les instruments personnels des étudiant-e-s et décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage, y compris lors des cours ou des activités organisées par l'institution.

# Logement

Au même titre que les étudiant-e-s de l'Université, les étudiant-e-s HES peuvent loger dans plusieurs foyers HES et universitaires ou partager un appartement en colocation. Le prix moyen d'une chambre varie entre CHF 700.- et CHF 1'300.- par mois à Genève et CHF 450.- à CHF 800.- à Neuchâtel.

**L'offre étant limitée, surtout en période de rentrée académique, il est conseillé d'effectuer les recherches à l'avance.**

### Genève

#### Fondation GELOGE

foyers de Champel, de Dassier et de Pinchat

La Fondation de la HES-SO Genève pour le logement des étudiant-e-s Geloge propose, dans ses trois foyers, différents types de logements, prioritairement pour les étudiant-e-s immatriculé-e-s dans l'une des écoles de la HES-SO Genève.

→ [geloge.ch](http://geloge.ch)

✉ [info@geloge.ch](mailto:info@geloge.ch)

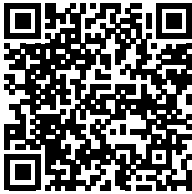
#### Foyers et résidences

- Cité universitaire de Genève  
→ [cite-uni-geneve.ch/resident](http://cite-uni-geneve.ch/resident)
- Résidence Grand Morillon  
→ [graduateinstitute.ch/housing](http://graduateinstitute.ch/housing) (Our residences/ Grand Morillon Student Residence)
- Omestay  
→ [omestay.ch](http://omestay.ch)
- Résidence L'étage étudiant  
Les inscriptions se font en début d'année, de janvier à mars.  
→ [bcas.ch](http://bcas.ch) (Menu / Notre action / l'Étage étudiant)
- Résidence Henry-Dunant  
→ [rhd13.ch](http://rhd13.ch)

- Résidence Point Commun  
→ [pointcommun.ch](http://pointcommun.ch)
- La Ciguë  
→ [cigue.ch](http://cigue.ch)
- Association Genevoise pour le Logement des Apprenti-e-s et Etudiant-e-s (AGLAE)  
→ [aglae.ch](http://aglae.ch)
- Ensemble avec toit  
→ [ensembleavectoit.com](http://ensembleavectoit.com)

#### Plus d'informations et de résidences

→ [hesge.ch](http://hesge.ch) (Vie étudiante/Vivre à Genève et formalités/Logement)



#### Neuchâtel

- La résidence Neuchâtel  
→ [laresidence-neuchatel.com](http://laresidence-neuchatel.com)
- Campus Facchinetti  
→ [facchineticampus.ch](http://facchineticampus.ch)
- Alfen Cité universitaire  
→ [alfen.ch](http://alfen.ch)

Le programme « Appart-Âges » vise à favoriser les liens intergénérationnels. Il s'adresse principalement aux étudiant-e-s et aux personnes âgées, bien que les familles puissent également y prendre part. Le principe est simple : l'étudiant-e est hébergé-e dans une chambre en échange de coups de main définis à l'avance.

Seules des charges forfaitaires de CHF 100. – par mois sont à la charge de l'étudiant-e.  
→ [unine.ch/social](http://unine.ch/social) (Logement / Appart-Âges)

# Matériel audio et vidéo

## Genève et Neuchâtel

Le Centre ARTeM (Accompagnement et Réalisation Technique pour les Musiciens et Musiciennes) permet l'emprunt de matériel audio et vidéo. Le formulaire de demande doit être rempli au moins une semaine avant la récupération du matériel, sous réserve que le matériel soit disponible et que les conditions ci-dessous soient respectées :

- Le matériel remis en prêt par la HEM est sous la responsabilité de l'emprunteur ou de l'emprunteuse. Cela signifie que le remplacement ou la réparation d'un objet perdu, volé ou endommagé est intégralement à sa charge.
- La durée du prêt est déterminée par le Centre ARTeM. Tout matériel manquant peut être facturé s'il n'est pas rendu à temps et tout retard peut entraîner l'exclusion du Service de prêt. Le matériel ne peut être emprunté que pour une période d'une semaine maximum. Toute demande de dérogation devra être justifiée.
- L'utilisation du matériel à l'étranger est interdite.
- Aucun prêt ne sera accordé à un-e étudiant-e qui ne serait pas en règle avec le paiement de son écolage. L'étudiant-e honore ses engagements avant de faire une demande de prêt.
- Une copie ou une attestation de l'assurance responsabilité civile (RC) est demandée lors de la prise du matériel. Celle-ci devra garantir le remboursement du matériel emprunté ou les frais de réparation en cas de sinistre. L'emprunteur ou l'emprunteuse n'étant pas au bénéfice d'une telle assurance se reconnaît débiteur ou débitrice de la HEM pour l'intégralité des dommages causés, au-delà même de la fin de ses études et jusqu'à extinction de la dette.

→ **formulaire en ligne** : [intranet](#) (Pratique / Matériel / Formulaires techniques audios et vidéos)



# Mobilité internationale

## Genève et Neuchâtel

Le Service des relations internationales de la HEM met en œuvre des programmes d'échanges qui peuvent avoir lieu dans le cadre du programme de mobilité européenne ou faire l'objet d'un accord direct avec une institution partenaire. Les étudiant-e-s régulièrement inscrit-e-s à la HEM ont la possibilité d'effectuer un échange à l'étranger d'une durée allant de deux mois à une année.

Grâce au système de transfert de crédits ECTS, les études accomplies à l'étranger peuvent être entièrement validées dans le cursus académique, afin d'éviter que l'étudiant-e ne perde un ou deux semestres d'études. Un entretien avec le-la responsable de département est nécessaire pour fixer les objectifs du séjour et définir les enseignements à valider.

Les échanges sont possibles avec de nombreuses écoles européennes et au-delà. En dehors de l'Europe, ils ne sont pas réglés par le cadre de mobilité européenne, mais par des accords bilatéraux passés avec des institutions partenaires.

### Liste des institutions partenaires

→ [hemge.ch](http://hemge.ch) (La HEM/Vie Étudiante/Échanges → Accords existants)

### Informations détaillées pour le dossier de candidature

Contact : M. Jean-Eudes Ody

✉ [jean-eudes.ody@hesge.ch](mailto:jean-eudes.ody@hesge.ch)

☎ +41 22 558 58 39

**Pour les questions de cursus : prendre rendez-vous avec le-la responsable de département.**

### Procédure

- Se renseigner sur l'institution souhaitée pour l'échange (site internet, contact avec le secrétariat ou le-la professeur-e).
- Demander conseil à son-sa professeur-e et consulter le-la responsable de département.
- Prendre rendez-vous avec le coordinateur de la mobilité européenne et internationale de la HEM ([jean-eudes.ody@hesge.ch](mailto:jean-eudes.ody@hesge.ch)) avant le 1er décembre pour préparer le dossier.
- Établir un dossier de candidature et le déposer dans les délais auprès du Service des relations internationales de la HEM.
- Dès réception de la confirmation, préparer le séjour (choix du cursus, prise de contact avec le-la professeur-e, logement sur place, bourses, assurances, permis de séjour, etc.).

### Attention !

**La décision finale concernant l'admission du ou de la candidat-e est prise par la Direction et le Service des relations internationales de l'institution hôte. L'accord d'un-e professeur-e ne constitue en aucun cas une confirmation d'admission. Ces procédures peuvent être longues et la réponse n'est parfois communiquée qu'en juin ou juillet.**

## Dossier d'inscription

Délai pour le dépôt des candidatures : 1<sup>er</sup> mars

## Connaissances linguistiques

Une bonne connaissance de la langue d'enseignement de l'institution hôte est nécessaire. Certaines institutions peuvent exiger un justificatif. Des cours de langue sont parfois proposés aux étudiant-e-s.

## Bourse de mobilité européenne

Les étudiant-e-s accepté-e-s pour un échange peuvent solliciter une bourse de mobilité européenne. Le montant de cette aide dépend du pays choisi et de la durée du séjour, comprise entre 2 et 12 mois (avec un minimum impératif de 2 mois pleins).

Cette aide vise à compenser les frais supplémentaires liés au séjour à l'étranger et ne saurait en aucun cas se substituer à une bourse d'entretien ou d'études.

Les mobilités européennes sont soumises à la disponibilité des places auprès du ou de la professeur-e souhaité-e ou auprès d'autres professeur-e-s de la discipline. Une planification anticipée permet souvent d'éviter ce type de difficulté.

## Bourse de mobilité HES-SO


Cette bourse peut, dans certains cas, compléter la bourse de mobilité européenne. Pour les échanges hors d'Europe, des aides financières peuvent également être accordées. Il est recommandé de s'adresser au coordinateur de la mobilité européenne et internationale de la HEM ([jean-eudes.ody@hesge.ch](mailto:jean-eudes.ody@hesge.ch)) pour tout renseignement complémentaire.

# Objets trouvés

Les objets trouvés sont déposés à la réception du bâtiment Dufour à Genève ou à l'accueil musique de la HEM sur le site de Neuchâtel.

Il est également recommandé de contacter le Service cantonal des objets trouvés.


### Genève


 +41 22 327 60 00

 [scot@police-ge.ch](mailto:scot@police-ge.ch)

→ [ge.ch/objets-trouves](http://ge.ch/objets-trouves)

### Neuchâtel

 +41 32 717 72 60

 [accueil.neuchatel@ne.ch](mailto:accueil.neuchatel@ne.ch)

→ [neuchatelville.ch](http://neuchatelville.ch) (vivre-a-neuchatel/habitant-e-s/objets-trouves)

# Orientation / conseil aux études

Les conseillères aux études répondent aux questions des étudiant-e-s relatives à leurs études et à leur cursus.

## Genève

Le Bureaux des études se situe au 35 rue de la Synagogue  
Horaires pour les étudiant-e-s  
du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 ou sur rendez-vous

✉ [info.hem@hesge.ch](mailto:info.hem@hesge.ch)

☎ +41 22 558 50 40

## Neuchâtel

Le Bureau du suivi des études se situe à la HEM, site de Neuchâtel, 1er étage, salle 121  
du lundi au vendredi de 10h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi après-midi

✉ [lucile.hernandez@hesge.ch](mailto:lucile.hernandez@hesge.ch)

☎ +41 22 558 69 04

# Permis de séjour / visa

## Les demandes

Les étudiant-e-s étranger-ère-s immatriculé-e-s à la HEM qui séjournent en Suisse ont l'obligation de faire une demande de permis de séjour pour formation lequel donne en principe droit à une autorisation de séjour temporaire. Les autorités compétentes exigeront que les études soient suivies à plein temps.

Pour les ressortissant-e-s de pays soumis à visa, les demandes doivent être présentées avant l'entrée en Suisse. Les visas de tourisme ne peuvent pas être convertis en autorisations de séjour pour études après l'arrivée en Suisse (renseignements auprès des autorités consulaires à l'étranger). Le permis de séjour pour études permet de voyager dans l'espace Schengen pour une durée maximale de 90 jours.

Pour le renouvellement des permis de séjour, il est important de réaliser les démarches rapidement auprès de l'Office cantonal de la population, car les demandes tardives entraînent une taxe supplémentaire. Après l'échéance du permis, les étudiant-e-s peuvent rester en Suisse jusqu'à trois mois, quelle que soit leur nationalité.

## Formalités de fin de séjour

Au plus tôt un mois avant la fin du séjour en Suisse, mais au plus tard deux semaines avant le départ, les étudiant-e-s provenant d'un pays étranger doivent annoncer leur départ à l'OCPM en ligne ou par courrier avec le formulaire D rempli, et demander une attestation de départ (CHF 25.-).

Les étudiant-e-s suisses doivent également annoncer leur départ en cas de départ du canton de Genève pour une période de plus de trois mois..

### Genève

Office cantonal de la population et des migrations

☎ +41 22 546 47 95

✉ [etrangers.ocpm@etat.ge.ch](mailto:etrangers.ocpm@etat.ge.ch)

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays membre de l'UE/AELE
  - [ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant](http://ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant) (Demande de permis pour étudiant-e UE/AELE)
- Pour les ressortissant-e-s d'un pays tiers hors UE/AELE
  - [ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant](http://ge.ch/demander-permis-sejour-etudiant) (Demande de permis pour étudiant-e d'un Etat tiers)

### Neuchâtel

Office du séjour et de l'établissement

✉ [smig@ne.ch](mailto:smig@ne.ch)

- Pour les ressortissant-e-s d'un pays membre de l'UE/AELE
  - [ne.ch/autorites/DECS/SMIG](http://ne.ch/autorites/DECS/SMIG) (Thèmes/ Migration et intégration/ Séjours et établissements/ Ressortissants des états membres de l'Union européenne/ Étudiant)
- Pour les ressortissant-e-s d'un pays tiers hors UE/AELE
  - Les demandes doivent être faites trois mois avant le début des cours.
  - [ne.ch/autorites/DECS/SMIG](http://ne.ch/autorites/DECS/SMIG) (Thèmes/ Migration et intégration/ Séjours et établissements/ Ressortissants extra-européens/ Étudiant)

### Demande d'attestation d'immatriculation pour l'octroi du permis de séjour étudiant-e

#### Genève et Neuchâtel

Au début de chaque semestre, les étudiant-e-s peuvent télécharger une attestation officielle d'inscription à la HEM via le Portail Étudiant-e. Cette attestation est notamment requise pour permettre aux ressortissant-e-s provenant d'un pays étranger d'obtenir un permis de séjour pour étudiant-e.



# Réceptions

Genève

## Réception Synagogue

Rez-de chaussée - Rue de la Synagogue 35 - 1204 Genève

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption

✉ [reception.hem@hesge.ch](mailto:reception.hem@hesge.ch)

☎ +41 22 558 50 40

- Permanence du Bureau des études, ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, sans rdv
- Permanence RH, ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Demande de rendez-vous avec les responsables de département et la coordinatrice de l'enseignement
- Service de bourses et échanges internationaux
- Service des admissions et immatriculation
- Service de l'égalité des chances
- Demandes administratives diverses
- Etablissement/remplacement (perte – vol) de la carte d'étudiant-e et vignettes de semestre
- Paiement des émoluments administratifs
- Paiement taxe de retard bibliothèque
- Dépôt/retrait du carnet de l'étudiant-e



**Réception Dufour**

Rue Général-Dufour 2 - 1204 Genève

Ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 sans interruption et le samedi de 8h00 à 12h00

✉ reservation.salles.hem@hesge.ch

☎ +41 22 558 60 50

- Etablissement et remplacement de la carte d'accès
- Horaires pour la recharge de carte : du lundi au vendredi de 11h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 12h00
- Service de réservations des salles
- Remise des partitions
- Service de reliure
- Accès aux casiers des professeur-e-s
- Recharge de la carte de photocopie
- Self-service – photocopies – bornes informatiques
- Accès cafétéria
- Service du magasin de prêt d'instrument et de caméras
- Objets trouvés

**Neuchâtel****Réception / Accueil musique**

Espace de l'Europe 21 – 2000 Neuchâtel

Ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00 sauf vendredi après-midi

☎ +41 32 889 15 23

- Service de réservations de salles
- Objets trouvés

**Florence Dutoit**

Assistante de direction et répondante durabilité & égalité des chances - 1er étage

Lundi-jeudi 10h00-12h00 / 13h00-16h00 (mercredi télétravail)

☎ +41 22 558 56 64

- Demandes administratives diverses
- Transmission des notes de frais
- Prêts d'instruments

**Lucile Hernandez**

Suivi des études - 1er étage

du lundi au vendredi de 10h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi après-midi

☎ + 41 22 558 69 04

- Permanence du Bureau du suivi des études
- Demande de rendez-vous avec les responsables de département
- Service de bourses et échanges internationaux
- Service des admissions et immatriculation
- Dépôt/retrait du carnet de l'étudiant-e

# Régie

## Genève

Afin de programmer l'intervention des régisseurs, le formulaire de demande de déplacement et/ou d'accordage doit être rempli pour permettre le transport et l'installation d'instruments. Le formulaire prévu à cet effet est à disposition sur le site intranet. Il doit être complété et validé par le/la responsable de département ou l'enseignant-e, et **envoyé par courrier électronique un mois avant l'événement.**

✉ demande-regie.hem@hesge.ch

## Neuchâtel

Les étudiant-e-s doivent contacter Laurent Roussel-Galle

✉ laurent.roussel-galle@hesge.ch

☎ +41 22 558 60 05

# Règlements d'études

## Genève et Neuchâtel

Retrouvez les règlements d'études sur le site de la HEM

→ [hemge.ch](http://hemge.ch) (Formation/Organisation de études/Règlements d'études)

## Règlements de la Haute école de musique de Genève

### Règlements des formations de base

- Règlement d'études des filières Bachelor et Master de la HEM
- Règlement des filières du Bachelor et du Master du domaine musique et arts de la scène
- Règlement sur la formation de base Bachelor et Master à la HES-SO
- Règlement d'études du Master en ethnomusicologie

### Règlements d'admission en Bachelor

- Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine musique et arts de la scène
- Règlement d'admission en Bachelor HES-SO

### Règlements d'admission en Master

- Règlement d'admission en Master dans le domaine musique et arts de la scène
- Règlement d'admission en Master HES-SO

### Règlements des formations continues

- Règlement CAS en perfectionnement instrumental/vocal
- Règlement CAS en musique de chambre
- Règlement CAS en gestion de projets culturels et musicaux
- Règlement CAS en pédagogie Jaques-Dalcroze
- Règlement DAS en pratique d'orchestre
- Règlement général des formations continues
- Directive relative aux conditions financières liées à l'inscription en formation continue

## Règlements généraux de la HES-SO

- Règlement des réclamations et recours
- Règlement d'organisation de la HES-SO Genève

# Restaurants et cafétérias

## Genève

### Cafétéria HEM

La cafétéria principale de la HEM se situe dans le bâtiment Dufour. Une deuxième cafétéria est également disponible au sous-sol du bâtiment Petitot. Les deux espaces disposent de micro-ondes ainsi que de distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides et d'articles de snacking.

À l'Institut Jaques-Dalcroze, situé à la rue de la Terrassière 44, les étudiant-e-s de la HEM peuvent accéder au Basane Café.

### Restaurants HES

- Café Prairie (HEPIA, Rue de la Prairie 4)
- Café Battelle (HEG, Rue de la Tambourine 17)
- Le Restoran sans T (HEDS, Avenue de Champel 47)

### Cafétérias UNIGE

Il est également possible de manger dans les cafétérias des sites Uni Dufour et Uni Mail de l'Université de Genève.

## Neuchâtel

### Campus 1

Une cafétéria ainsi que des distributeurs de repas sont à votre disposition.

### Campus 2

Entrée Est, 3e étage : une offre de restauration en self-service est disponible via le concept Feel Eat (application à télécharger sur votre téléphone).

# Santé

## Consultations médicales

### Genève

#### **Consultation de Médecine Interne Générale pour le corps étudiant**

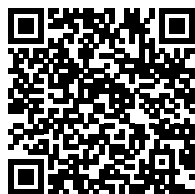
La Consultation pour étudiant-e-s aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) offre un accès facilité vers les différents spécialistes du réseau médical genevois. L'équipe médicale aide notamment dans les domaines suivants : médecine préventive, pathologies de médecine générale, santé mentale, santé sexuelle et reproductive, consommation de produits.

Les consultations sont facturées selon le tarif uniforme TARMED et remboursées par les assurances maladie.

La prise de rendez-vous se fait uniquement en ligne

→ [hug.ch/medecine-premier-recours/rendez-vous-consultation-etudiant](http://hug.ch/medecine-premier-recours/rendez-vous-consultation-etudiant)

☎ +41 79 553 56 57



### Neuchâtel

#### **Réseau Hospitalier Neuchâtelois – RHNe**

Le RHNe met en relation à travers son site internet médecins, centres médicaux, hôpitaux et patients.

→ [rhne.ch](http://rhne.ch)

☎ +41 32 713 30 00

## Centres de santé

### Genève et Neuchâtel

#### **Espace santé HES-SO Genève**

La HES-SO Genève offre un espace dédié à la santé des étudiant-e-s. Une équipe d'infirmiers et d'infirmières y propose des consultations gratuites, avec ou sans rendez-vous, pour des conseils et des orientations vers des professionnel-le-s de la santé.

L'espace santé se situe dans le bâtiment Dufour au sous-sol.

→ [www.hesge.ch/geneve/sante](http://www.hesge.ch/geneve/sante)

✉ [espace-sante.hes@hesge.ch](mailto:espace-sante.hes@hesge.ch)

### Espace conseil nutrition de la Haute école de santé de Genève (HEdS)

→ <https://www.hesge.ch/heds/espace-conseil-nutrition>

✉ [ecn.consultations@hesge.ch](mailto:ecn.consultations@hesge.ch)

☎ +41 22 388 34 47

### Laboratoire d'Analyse et de Conseils en Activités Physiques et en Santé (LACAPS)

Les étudiant-e-s de la filière Physiothérapie de la HEdS-Genève vous proposent des tests d'effort. Vous recevrez ensuite des conseils personnalisés pour améliorer votre entraînement ou reprendre une activité physique.

→ <https://www.hesge.ch/heds/lacaps>

✉ [lacaps.heds@hesge.ch](mailto:lacaps.heds@hesge.ch)

☎ +41 22 388 34 70

### Soins dentaires

Les soins dentaires en Suisse sont coûteux et généralement non couverts par l'assurance maladie. La Clinique de médecine dentaire des HUG propose des tarifs ajustés au revenu, offrant ainsi des tarifs particulièrement avantageux pour les étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel.

→ [unige.ch/medecine/dentaire](http://unige.ch/medecine/dentaire)

☎ +41 22 379 40 00

## Pharmacies

### Genève

→ [onedoc.ch/fr/pharmacie/geneve](http://onedoc.ch/fr/pharmacie/geneve)

### Neuchâtel

La pharmacie de la gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30 pour les services de garde pharmacie, médecin et dentiste.

☎ 0848 134 134

# Service militaire et civil pour les Suisses

### Pour les suisses uniquement !

En cas de difficulté à concilier études et service militaire ou civil, prenez rendez-vous avec les conseillères aux études. Les demandes de report doivent être faites le plus tôt possible afin de trouver la meilleure solution.

☎ +41 22 558 50 40

# Sonorisation / pièces mixtes

## Genève et Neuchâtel

Le Centre ARTeM (Accompagnement et Réalisation Technique pour les Musiciens & Musiciennes) prend en charge la réalisation des pièces mixtes et/ou les sonorisations de prestations musicales.

Un formulaire de demande de réalisation de pièces mixtes et de sonorisation est à disposition dans l'intranet de la HEM. Il doit être complété au moins deux mois avant l'événement, afin de permettre la réalisation des répétitions et le concert dans de bonnes conditions, et transmis pour validation selon les instructions.

Contact : David Poissonnier

✉ [piecemixte.hem@hesge.ch](mailto:piecemixte.hem@hesge.ch)

☎ +41 22 558 54 94

→ *formulaire en ligne*



# Stages

## Genève et Neuchâtel

Les stages sont soumis à des conditions spécifiques en matière d'autorisation de travail et de rémunération, en fonction de leur nature obligatoire ou optionnelle. Les stages faisant partie intégrante du cursus bénéficient de conditions simplifiées, mais les étudiant-e-s titulaires d'un permis de séjour pour formation devront néanmoins soumettre une demande d'autorisation à l'Office cantonal de la population.

# Studio d'enregistrement

## Genève et Neuchâtel

Dans le cadre des activités pédagogiques de la HEM ou pour la constitution de dossiers (de bourses, d'échanges, d'admissions à des concours, etc.), les étudiant-e-s de la HEM Genève et Neuchâtel peuvent demander des captations audio/vidéo au studio d'enregistrement en utilisant le formulaire de demande d'enregistrement en ligne. Ce formulaire doit être rempli au moins soixante jours avant la date de clôture du projet.

Les épreuves avec orchestre dans le cadre du Master soliste sont enregistrées d'office. Les étudiant-e-s en Master soliste qui en font la demande peuvent en obtenir une copie.

Concernant les examens publics ayant lieu en GD-10, GD-20, GD-30, GD-40 ou en Salle de la Bourse, les étudiants peuvent utiliser les dispositifs de captation autonomes qui sont en place. Un guide d'utilisation se trouve à côté des tablettes de commande.

Contact : Samuel Albert

✉ [record.hem@hesge.ch](mailto:record.hem@hesge.ch)

☎ +41 22 558 65 35

→ *formulaire en ligne*



# Taxe d'études

## Genève et Neuchâtel

**Les taxes d'études doivent être payées avant le premier jour du semestre concerné et dans un délai de trente jours suivant la date de la facture. Aucun échelonnement de paiement n'est accepté.**

La taxe d'études est adressée par courrier électronique à la messagerie HES un mois avant la rentrée : mi-août pour le premier semestre et mi-janvier pour le second semestre. Aucune facture n'est délivrée sur papier. Pour rappel, les étudiant-e-s de la HEM ont l'obligation de consulter leur boîte HES afin de prendre connaissance des informations transmises par l'administration.

Lors de la facturation du premier semestre, une caution obligatoire de CHF 200.- est incluse. Cette caution a pour but de couvrir les frais éventuels de perte de clé, de non-restitution de carte d'accès/impression ou de partitions en prêt. Elle est due lors de l'immatriculation à la HEM et est restituée à l'exmatriculation.

À l'échéance de la facture, l'étudiant-e en situation de non-paiement se verra refuser ou annuler l'accès au prêt d'instruments et de matériel, ainsi qu'à la réservation des salles de la HEM. Le non-paiement au-delà du deuxième rappel sera sanctionné par l'exmatriculation et la facture restera due. Le paiement après l'exmatriculation ne donne pas droit à la reprise immédiate des études.

La taxe est due dans son intégralité et non remboursable dès le premier jour de chaque semestre. En cas d'abandon (ce qui mène à une exmatriculation), la taxe d'études et les autres frais restent dus, sauf si l'abandon est annoncé avant le premier jour du semestre concerné. Aucune exception n'est tolérée.

## **Taxes 2025-2026**

Taxe d'inscription (au début de chaque nouveau cursus) CHF 150.-

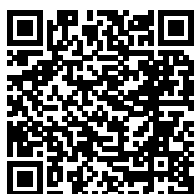
Caution (remboursable à l'exmatriculation) CHF 200.-

Taxe d'études par semestre :

- Pour les étudiant-e-s suisses (autrement dit, les personnes de nationalité suisse, celles ayant leur domicile fiscal en Suisse et celles ayant le statut de frontalier) CHF 700.-
- Pour les étudiant-e-s en provenance d'un pays étranger CHF 1'050.-
- Taxe de congé CHF 150.-

La HEM et la HES-SO Genève encouragent vivement les étudiant-e-s rencontrant des difficultés financières à consulter le dispositif d'aide existant :

→ [hesge.ch](https://www.hesge.ch) (Vie étudiante/ Services aux étudiant-es/ Aides financières)





# Coordonnées bancaires de la HEM

## Genève et Neuchâtel

Les différents frais à la charge des étudiant-e-s doivent être versés sur le compte suivant :

Etablissement bancaire : Postfinance, 3030 Berne

IBAN : CH80 0900 0000 1015 6857 0

BIC : POFICHBEXXX

En faveur de : Haute école de musique de Genève - Rue de la Synagogue 35 - 1204 Genève

## Compte bancaire ou postal

Pour les besoins personnels, mais aussi pour les versements d'argent à destination ou en provenance de la HEM, il est vivement recommandé d'ouvrir un compte bancaire ou postal en Suisse. Les comptes à l'étranger génèrent des frais parfois considérables, à la charge du détenteur ou de la détentrice.

# Transport

## Bus et trams

### Genève

**Pour encourager la mobilité durable, en accord avec le Plan climat cantonal 2030, le Grand Conseil de l'État de Genève a modifié la Loi sur les Transports publics genevois (LTPG).**

Cette mesure permet, sous certaines conditions, de prendre en charge tout ou partie des abonnements UNIRESO pour les jeunes de 18 à 24 ans en formation à Genève et Neuchâtel. Pour profiter des tarifs réduits, il faut avoir une carte SwissPass personnelle, délivrée selon les conditions de l'Alliance SwissPass. Elle peut être commandée en ligne via un compte SwissPass ou obtenue dans un point de vente des transports publics.

Transports publics genevois → [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch) (Acheter/Nos offres et bons plans/Prise en charge par l'Etat)



### Neuchâtel

Différentes options sont proposées selon le lieu d'habitation. Des réductions sont proposées jusqu'à 24 ans révolus.

Transports publics neuchâtelois → [transn.ch](http://transn.ch) (Voyager/Billets)

## Trains

### Genève et Neuchâtel

Les CFF proposent aux jeunes de moins de 25 ans une réduction générale de CHF 500.- (AG pour les jeunes de moins de 25 ans), quelle que soit leur situation professionnelle ou privée.

L'offre est valable uniquement jusqu'à la veille des 26 ans.

→ [sbb.ch](http://sbb.ch) (Billets et offres/ Abonnements/ AG / AG Jeune)

Il est recommandé aux étudiant-e-s de Genève et de Neuchâtel d'acheter un abonnement demi-tarif CFF (CHF 120.- lors du premier achat, puis CHF 100.- pour un an) :

→ [sbb.ch](http://sbb.ch) (Billets-offres/ Abonnements/ Demi-tarif)

Pour le remboursement d'un déplacement lié à une production HEM, veuillez consulter les conditions et démarches dans la rubrique « Frais de déplacement ».

## Vélos

### Genève et Neuchâtel

Dans le cadre de sa politique de mobilité pour encourager des modes de déplacement à bas carbone, la HES-SO Genève offre à l'ensemble de sa communauté l'abonnement Donkey Republic. Les étudiant-e-s, ainsi que les membres de la communauté HEM, peuvent utiliser gratuitement leurs vélos en libre-partage.

Plus d'informations → [intranet.hesge.ch](http://intranet.hesge.ch) (Mobilité)

Donkey → [www.donkey.bike](http://www.donkey.bike) (Villes)

### Genève

Il est parfois possible de trouver des vélos à prix avantageux dans ces magasins:

- Pavillon Cayla → [pavilloncayla.ch](http://pavilloncayla.ch)
- Péclôt 13 → [peclot13.ch](http://peclot13.ch)
- Selle que j'aime → [sellequej aime.wordpress.com](http://sellequej aime.wordpress.com)
- Les Cyclables → [cyclables.ch](http://cyclables.ch)

### Neuchâtel

À Neuchâtel, il existe également un système de location de vélo très accessible.

- En libre-service → [neuchatelroule.ch](http://neuchatelroule.ch)

# Université de Genève (UNIGE)

La HEM entretient des liens étroits avec l'Université de Genève.

Les étudiant-e-s de la HEM peuvent notamment suivre gratuitement des cours à la Faculté des lettres, et en particulier à l'Unité de musicologie.

Cours de musicologie

→ [unige.ch/lettres/armus/music](http://unige.ch/lettres/armus/music)

Contact : Mme Laure Spaltenstein

✉ [Laure.Spaltenstein@unige.ch](mailto:Laure.Spaltenstein@unige.ch)

☎ +41 22 379 70 75

## Urgences

### Genève et Neuchâtel

Police ☎ 117

Feu, centrale d'alarme ☎ 118

Ambulances et médecins ☎ 144

Hélicoptères et sauvetage ☎ 1414

Empoisonnements ☎ 145

Secours routier ☎ 140

Environnement (atomique, biologique et chimique) ☎ 118

La Main Tendue ☎ 143

Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes ☎ 147

### Genève

Service des Urgences HUG (7j/7, 24h/24)

→ [hug.ch/urgences](http://hug.ch/urgences)

☎ +41 22 372 81 20

Urgences de l'Hôpital de La Tour

→ [la-tour.ch/urgences](http://la-tour.ch/urgences)

☎ +41 22 719 61 11

Urgences Clinique des Grangettes

☎ +41 22 305 07 77

Genève-médecins, consultations à domicile (7j/7, 24h/24)

☎ +41 22 754 54 54

Permanences médicales

Il existe plusieurs points médicaux disponibles à Genève. Pour obtenir la liste complète, vous pouvez effectuer une recherche en ligne.

### Neuchâtel

Service de garde médicale

☎ 41 32 722 22 22

# Vivre-ensemble à la HEM

## Genève et Neuchâtel

À la HEM, le vivre-ensemble est une valeur fondamentale. Dans une institution composée de personnes aux parcours et sensibilités variés, les situations peuvent être perçues de manière différente par chacune et chacun. Si vous ressentez le besoin d'un accompagnement, d'un conseil ou d'une médiation, des personnes compétentes sont à votre disposition pour vous écouter et vous orienter.

→ voir rubrique « Aide » p. 11

# hem

Genève  
Neuchâtel



hemge.ch



Hes·SO  GENÈVE